VILLE DE NYON

SERVICE DU TERRITOIRE

Avertissement :

Le présent dossier n'est pas complet. Son ensemble est consultable à notre guichet pendant toute la durée de la mise à l'enquête.

Nous vous accueillons avec plaisir au **Service du Territoire**, situé **Place du Château 10**, aux horaires suivants :

- **Du lundi au jeudi** : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
- **Le vendredi** : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

COMMUNE DE NYON

Folio n° 1042 Echelle 1 : 1000

Propriété de Nyon la Commune

Parcelle n° 1144

Désignation cadastrale :		
	Bâtiment scolaire n° 2407	2039 m2
	Bâtiment public n° 2408	688 m2
	Bâtiment scolaire n° 2409a	2619 m2
	Garage sout. n° 2409b de 301 m2	-- m2
	Bâtiment scolaire n° 3626a	839 m2
	Bâtiment sout. n° 3626b de 27 m2	-- m2
	Jardin	5212 m2
	Accès, place privée	7407 m2
	Trottoir, place piétonnière	584 m2
		19388 m2

Coordonnées C.N.S. 1261 E : 2'506'650 N : 1'137'470

Altitude moyenne : 415 m

Secteur de protection des eaux : "üB"

PEP "En Marens" du 1.11.1972, zone de construction d'utilité publique

Note du recensement architectural : Bâtiment scolaire n° 2407, note 3
Bâtiment public n° 2408, note 3
Bâtiment scolaire n° 2409a, note 3

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF

PLAN DE SITUATION

Géodonnée © Etat de Vaud

Nyon, le 26 septembre 2025

E. BOVARD, Ingénieur géomètre breveté

COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8088
Plans déposés à l'enquête publique
du 06 mai. au 04 juin. 2026
Visa Service SDT :

La propriétaire :

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic: Le Secrétaire:

Sceaux municipaux :

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic: Le Secrétaire:

Bovard & Fritsché SA
Géomètre - Génie rural - Génie civil
Système d'information du territoire
Route de St-Cergue 23 1260 NYON Tél. 022 361 17 42 E-Mail : info@bfing.ch Site : www.bfing.ch

Dossier technique : Bte cne
Fichier : nyon\bte cne\p1144\enquete 2\plan\p1144enq 2.pcd

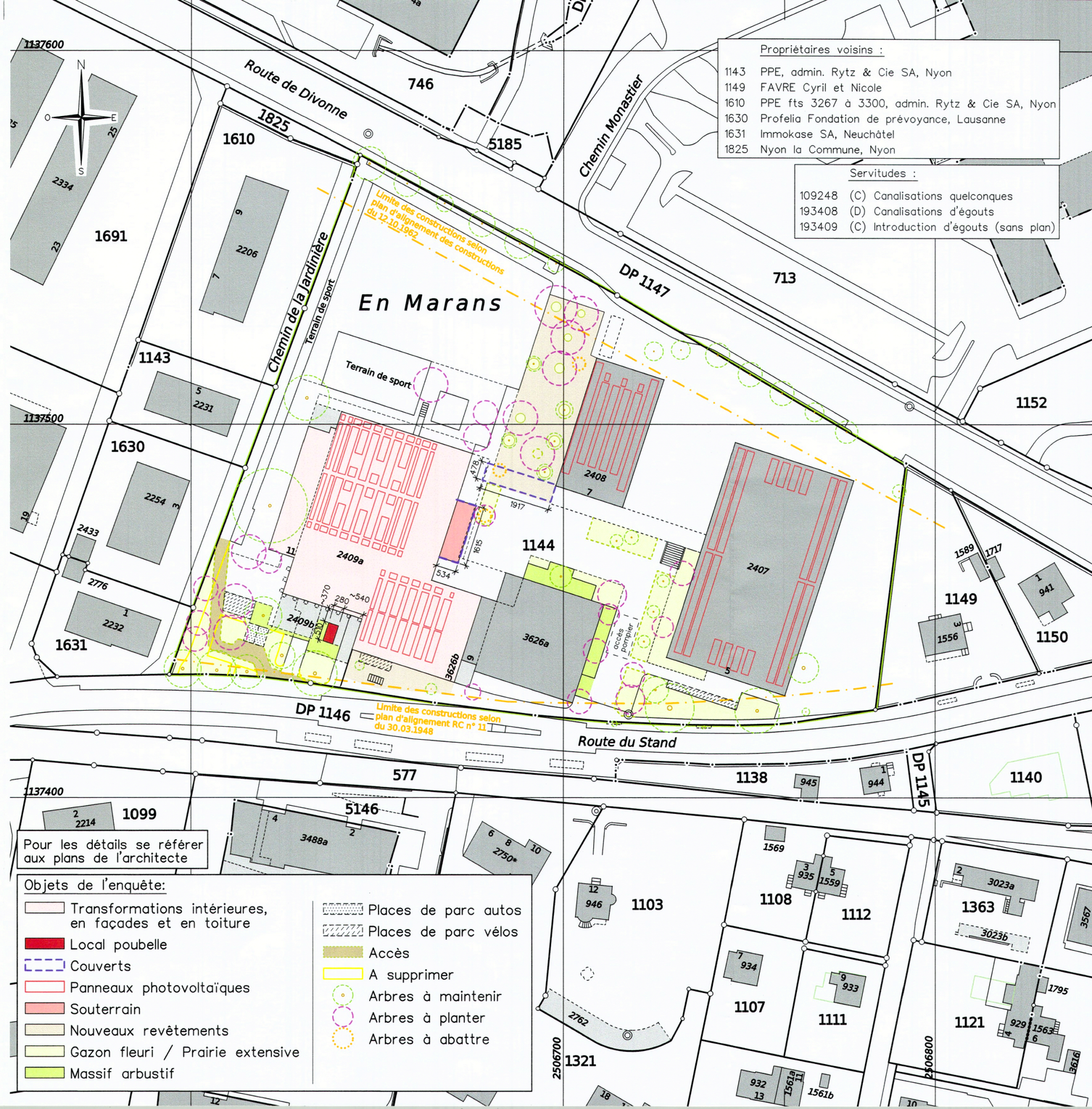

VILLE DE NYON

Complexe scolaire et culturel de Nyon Marrens :
Extension et rénovation bâtiments et aménagement extérieurs

INTERVAL
ARCHITECTURE PAYSAGISTES

PLAN D'ILLUSTRATION DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS - GENERAL

Phase SIA: Mise à l'enquête

N° : IP154_NM_MAE_GEN_P200A0_A

Créé le :	10.09.2025
Echelle :	1:200
Unité de dessin :	Mètre
Format :	A0

N

VERSIONS :

A	Mise à l'enquête	10.09.2025	F		
B			G		
C			H		
D			I		
E			J		

MAITRE D'OUVRAGE :	VILLE DE NYON Service architecture CP 1112 1260 Nyon	ARCHITECTE :	BUNQ SA ARCHITECTES Rue St-Jean 32 CH-1260 Nyon 021 601 19 10 info@bunq.ch
INGENIEUR CIVIL :	AS INGENIEURS SA 2 Allée de la Petite Prairie CH - 1260 Nyon 022 363 76 10 info@absa.ch	ARCHITECTE PAYSAGISTE :	INTERVAL PAYSAGE SARL Avenue de la Gare 34 CH-1022 Chavannes-près-Renens 021 566 10 40 info@intervalpaysage.ch

Légende :

Tracés
- Limite parcellaire
- Périmètre d'intervention
- Existant
- Démolition
- Projet
- Accès de secours
- Place de travail DIS

Altimétrie
- Altitude existante
- Altitude projet

Revêtements
- Enrobé bitumineux sur chaussée
- Enrobé bitumineux sur trottoir
- Pavés filtrants
- Béton balayé
- Dalettes béton
- Concassé minéral
- Gravier-gazon

Surfaces plantées
- Massif arbustif
- Gazon fleuri / Prairie extensive

Végétaux
- Arbres existant conservé
- Abattage
- Arbre tige projet
- Arbre cépée projet

Equipements
- Table de pique-nique
- Assises en bois
- Anneau vélos
- Bloc de pierre
- Fontaine à boire

Réseaux (selon plan ingénieur civil)
- Caniveau existant
- Grille avaloir existante
- Réseau électrique (hors sol)
- Conduites électrique (hors sol)
- Réseau télécom (hors sol)
- Réseau EC (hors sol)
- Réseau EU (hors sol)

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic, Le Secrétaire,

COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8088
Plans déposés à l'enquête publique
du 06 mai. au 04 juin. 2026
Visa Service SDT :

Chemin de mobilité douce
Piste de course
Stationnement vélos
Terrain enherbé
Oeuvre
hotelets amovibles
caniveau existant
Livraison
livraison théatre
Cabane FVE
Mail planté
caniveau à remplacer par cunette et grilles
Bâtiment 5 THEATRE
Amphithéatre
Terrain multisports
Ping-pong
Bâtiment 1 CLASSES
Préau
Bâtiment 4 REFECTOIRE + GYM
Saut en longueur
Bâtiment 2 CLASSES
Vélos x 50
Route du Stand
Terrasse 250m2
Espace livraison
Bâtiment 3 GYM
Vélos x 18
Local poubelles
Vélos x 22
Placette
Stationnement Archives x 2
Vélos x 60

VILLE DE NYON

Complexe scolaire et culturel de Nyon Marrens : Extension et rénovation bâtiments et aménagement extérieurs

INTERVAL
ARCHITECTES PAYSAGISTES

PLAN DE CONSERVATION ET D'ABATTAGE DES ARBRES

Phase SIA: Mise à l'enquête

N° : IP154_NM_MAE_VEG_P200A0_A

Créé le : 10.09.2025
Echelle : 1:200
Unité de dessin : Mètre
Format : A0

N

VERSIONS :

A	Recensement arbres conservés et abattus	10.09.2025	NJ	F	
B				G	
C				H	
D				I	
E				J	

MAITRE D'OUVRAGE : VILLE DE NYON, Service architecture, CP 1112, 1260 Nyon

ARCHITECTE : BUNG SA ARCHITECTES, Rue St-Jean 32, CH-1260 Nyon, 021 601 19 10, info@bung.ch

INGENIEUR CIVIL : AB INGENIEURS SA, 2 Allée de la Petite Prairie, CH - 1260 Nyon, 022 363 76 10, info@absa.ch

ARCHITECTE PAYSAGISTE : INTERVAL PAYSAGISTE SARL, Avenue de la Gare 34, CH-1022 Chavannes-près-Renens, 021 566 10 46, info@intervalpaysage.ch

Légende :

Tracés : Limite parcellaire, Périmètre d'intervention, Existant, Démolition, Projet, Accès de secours, Piste de travail DS

Altimétrie : Altitude existante, Altitude projet

Revêtements : Enrobé bitumineux sur chaussée, Enrobé bitumineux sur trottoir, Pavés filtrants, Béton drainant, Dalles bétons, Concassé minéral, Gravier gazon

Surfaces plantées : Massif arbustif, Gazon fleuri / Prairie extensive

Végétaux : Arbres existant conservé, Abattage, Domaine vital des arbres conservés (diamètre + 1.5 m), Arbre tige projet, Arbre cépée projet

Equipements : Table de pique-nique, Assises en bois, Arceaux vélos, Bloc de pierre, Fontaine à boire

Réseaux (selon plan ingénieur civil) : Canniveau existant, Grille avaloir existante, Réseau électrique (hors sol), Conduites électrique (hors sol), Réseau télécom (hors sol), Réseau EC (hors sol), Réseau EU (hors sol)

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic, La Secrétaire,

ARBRES CONSERVES ET A PROTEGER									
N	ESPECE	CIRC. TRONC (cm)	DIAM. TRONC (cm)	RAYON COURONNE MOYEN (cm)	CLASSE	ETAT SANIT.	SITUATION	INDICE (USSP 1974)	VALEUR
1	Pinus pinea	210	67	518	8	10	10	80	64'000.00
2	Pinus pinea	216	69	546	8	10	10	84	67'200.00
3	Fagus sylvatica 'Atropurpurea'	214	68	403	9	10	10	80	72'000.00
4	Pinus pinea	220	70	566	8	10	10	84	67'200.00
5	Pinus pinea	214	68	612	8	10	10	80	64'000.00
6	Pinus pinea	220	70	621	8	10	10	84	67'200.00
7	Pinus pinea	220	70	463	8	9	10	84	60'480.00
8	Pinus pinea	235	75	428	8	10	10	88	70'400.00
9	Gleditsia triacanthos 'Skyline'	47	15	313	7	9	10	8	5'040.00
10	Gleditsia triacanthos 'Skyline'	63	20	365	7	9	10	11.2	7'056.00
11	Cedrus atlantica 'Glauca Fastigiata'	377	120	671	9	10	10	116	104'400.00
12	Abies pinsapo 'Glauca'	47	15	87	10	9	10	8	7'200.00
13	Carpinus betulus	151	48	312	6	9	10	60	32'400.00
14	Prunus avium	44	14	169	4	9	10	5.6	2'016.00
15	Prunus avium	44	14	171	4	9	10	5.6	2'016.00
16	Prunus avium	44	14	164	4	9	10	5.6	2'016.00
17	Prunus avium	41	13	187	4	9	10	5.6	2'016.00
18	Prunus avium	41	13	167	4	9	10	5.6	2'016.00
19	Acer platanoides 'Crimson King'	22	7	292	8	10	10	4	3'200.00
22	Prunus avium	66	21	209	4	9	10	11.2	4'032.00
23	Prunus avium	56	18	191	4	9	10	8	2'880.00
24	Prunus avium	53	17	224	4	9	10	8	2'880.00
25	Prunus avium	59	19	232	4	9	10	11.2	4'032.00
26	Prunus avium	56	18	197	4	9	10	8	2'880.00
TOTAL									718'560.00

ARBRES ABATTUS									
N	ESPECE	CIRC. TRONC (cm)	DIAM. TRONC (cm)	RAYON COURONNE MOYEN (cm)	CLASSE	ETAT SANIT.	SITUATION	INDICE (USSP 1974)	VALEUR
20	Prunus avium	57	19	176	4	9	10	11.2	4'032.00
21	Prunus avium	53	17	171	4	9	10	8	2'880.00
27	Prunus avium	44	14	122	4	9	10	5.6	2'016.00
TOTAL									8'928.00

COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8088
Plans déposés à l'enquête publique
du 06 mai. au 04 juin. 2026
Visa Service SDT :



Légende

Type

Coordination

Hauteur des nappes

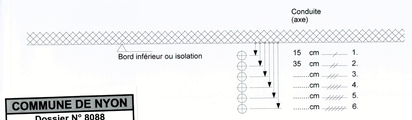

COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8088
Plans déposés à l'enquête publique
du 06 mai. au 04 juin. 2026
Visa Service SDT :

ENERGA ENGINEERING
ENERGA Sarl
Route de Lausanne 10
1400 Yverdon-les-Bains
Tél: 024/425.00.80
info@energa-sarl.ch
www.energa-sarl.ch

21311
RUE DU STAND
NYON

PROJET
REZ DE CHAUSSEE
INSTALLATIONS CVS

INDICE	AUTEUR	CHECK	DATE MODIFICATION	DATE CREATION	ECHELLE	FORMAT	NUMERO PLAN
B	VWI	-	03.06.2025	01.09.2023	1/100	A0	21311-G00

G:\MANDATS\MANDATS CVSE\21311_Buna_Rue du Stand_Nyon\Dessins\Général\21311-G00

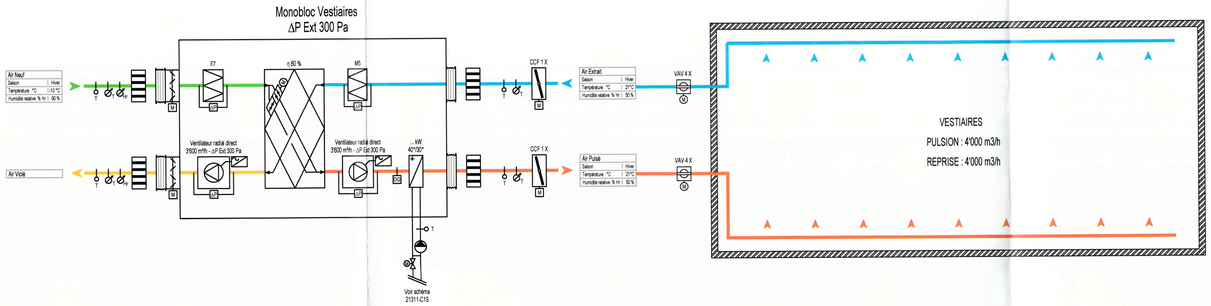

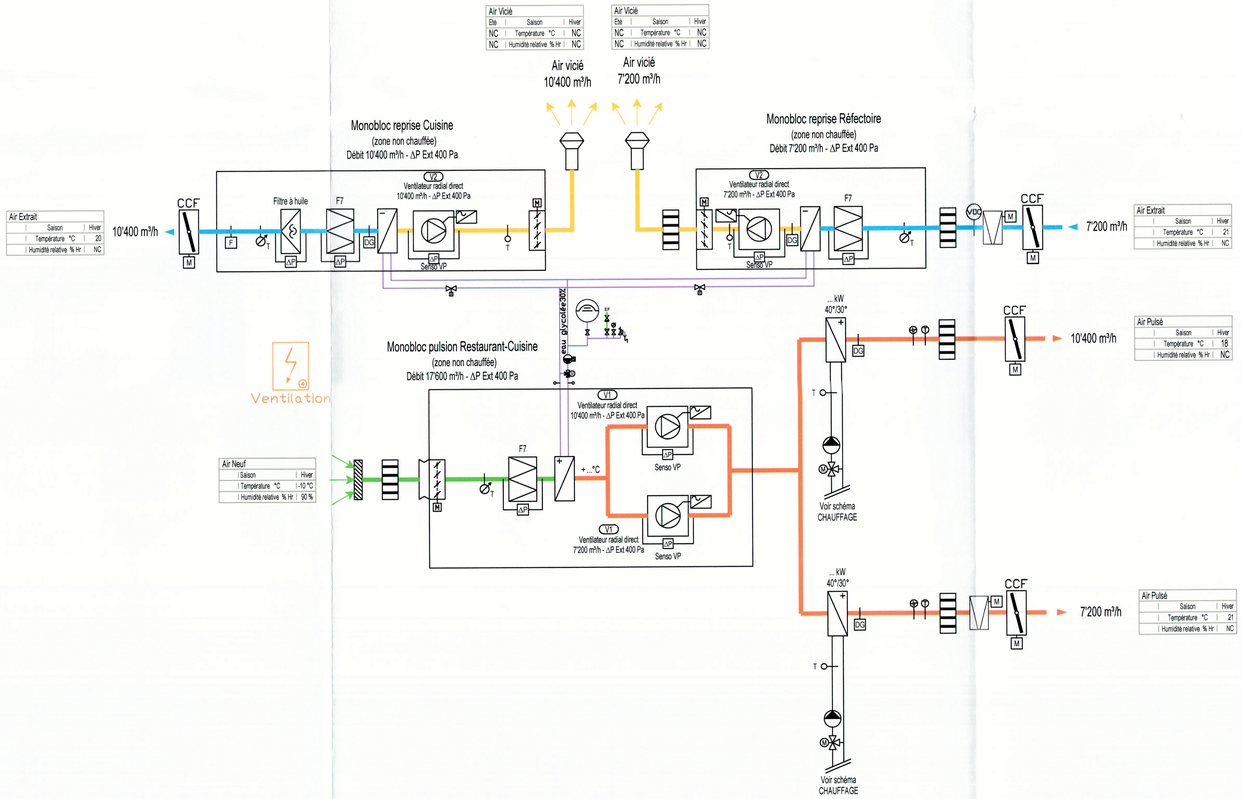

Légende

Type



COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8088
Plans déposés à l'enquête publique
du 06 mai. au 04 juin. 2026
Visa Service SDT :

Général
- Tube noyé au plafond
- Tube app. au plafond
- Tube app. dans fx-plafond
- Tube app. mural
- Tube app. au sol
- Conduite direction haut
- Conduite direction bas
- Conduite continue verticale
- Boîte app. plafond / murale
- Boîte enc. plafond / murale
- Boît ch. de câble / départ
- Appareil étanche / zone ex. résistant au froid

Percements
- Percement de dalle
- Percement de mur
- Carottage de dalle
- Carottage de mur

Terre / équipotentielle
- Mise à terre
- Fixation de terre
- Dérivation de terre
- Ruban de terre

Détection incendie
- Centrale détection incendie / TE de rappel
- Détecteur de fumée / fx-plafond / fx-plancher
- Détecteur de chaleur / flammes / combi
- Dét. gaz / indicateur d'action / poussoir DI
- Asservissement / contrôle débit / aimant
- Klaxon / contrôleur sprinkler
- Feu flash / rotatif

Appel malade
- Alarme patient / poussoir présence
- Poussoir présence réa. / poussoir regroupement
- Poire d'appel
- Tirette d'appel
- Indicateur / lampe de signalisation d'étage
- Affichage d'appel / clé concentrateur
- Sonnerie supplémentaire / amplificateur
- Lampe de tranquillisation

Sonnerie et interphone
- Sonnerie / poussoir
- Interphone / bidirectionnel
- Gâche électrique
- Interphone extérieur/ principal
- Interphone caméra / vidéo

Force
- Cellule TGBT / tableau BT
- Interrupteur mono / double / triple
- Moteur / génératreur / transformateur
- Thermostat / ventilette
- Boîtier de commande / poussoirs stores
- Ondueleur / intro. / pluviomètre
- Aném. / électro-vanne / station météo
- Coffret de prises / interrupteur à clé
- Alim. directe / raoc. direct / coup de poing
- Prise T13 / multiple / commandée

Eclairage de secours
- Centrale / agrégat
- Drapeau / avec flash
- Drapeau mural / avec flash
- Spot app. / enc. / mural
- Feu-flash / boumant / lampe portative
- Luminaire / klaxon
- Poussoir évacuation sorties sec. / antipanic

Horloge
- Horloge simple / double faces
- Horloge digitale simple / double faces
- Horloge mère / contact
- Affichage digital simple / double faces
- Affichage digital mural simple / double faces
- Timbreuse / antenne

Cheminements
- Chemin de câble
- Canal de sol
- Canal d'allège
- Boîte de sol

Effraction
- Centrale effraction / clavier à touches
- Détecteur bris de glace / codeur à signal
- Signalisation / inter. à clé / pous. agression
- Poussoir anti-panique / cont. gâche / cont. pêne
- Inter. coup de poing / détecteur IR
- Détecteur sismique / à ultrason
- Contact magnétique / d'ouverture / de fermeture

Contrôle d'accès
- Centrale contrôle d'accès / tirette sécurité
- Lecteur de carte / avec clavier
- Hub online non-câblé
- Lecteur iris / biométrique
- Gâche motorisée / gâche électrique
- Contact fermeture / codeur à touches

Vidéo surveillance
- Caméra fixe / mobile
- Moniteur
- Caméra dôme / mural

Sonorisation
- Centrale sonorisation / amplificateur
- Haut-parleur app. / enc.
- Micro / micro de table
- Projecteur de son / variateur de son
- Prise pour casque

Télévision
- Prise TV
- Répartiteur / amplificateur

Multimédia
- 1xRJ45 + 1xCoaxial
- 1xFO + 1xRJ45 + 1xCoaxial
- 2xRJ45 + 1xCoaxial
- BEP / prise HDMI

Téléphone et informatique
- Rack info. / coffret d'info. / centrale TF
- Répartiteur principal / intermédiaire
- Antenne WiFi
- Prise RJ45 simple / multiple
- Prise T+T / fibre optique

Lustrerie
- Réglette LED app.
- Réglette LED susp.
- Réglette LED enc. Armoire à pharmacie avec T13
- Réglette LED mural / verticale
- Point lumineux / LU rond / LU carré
- Spot app. / enc. / orient.
- Spot mural / susp. / projecteur

Eclairage
- Interrupteur schéma 0 / 1 / 3 / 6 /
- Poussoir / combi T13 / variateur
- Combi sch. 0 T13 / T13 / inter. lumineux
- Détecteur de mouvement mural / plafond
- Platine de commande / sonde lumière
- Détecteur à ultrason

Sections des câbles:
Le dimensionnement des câbles est de l'entière responsabilité de l'installateur électricien au bénéfice d'une autorisation d'installer. La section des conducteurs est communiquée à titre indicatif par le bureau technique, toutefois, l'installateur vérifiera au préalable en fonction des longueurs et des modes de pose ces valeurs.

Sections des tubes:
Sauf indications contraires, tous les tubes doivent être au minimum de diamètre M25 et à adapter selon les quantités et dimensions des câbles.

Percements:
Tous percements de l'étanchéité du bâtiment doit être soumis au préalable pour approbation à la direction des travaux. Tous tubes d'installation traversant l'étanchéité du bâtiment doivent être soumis à la direction des travaux pour validation, et, dans tous les cas d'élimination, de réduction ou de blessure des tubes, la direction des travaux doit être informée soit pour validation, soit pour réparation.

Câbles de sécurité:
Sauf indication contraire sur les plans, tous les câbles composant les installations suivantes doivent être de type FE180/E60 de fonctionnement:
Détection incendie | Eclairage de secours | Asservissements feu | Sonorisation d'évacuation | Exutoires de fumées | Clapets coupe-feu | Désenfumage

Techniques CVCS-MCR:
Les informations techniques CVCS-MCR sont communiquées par le(s) mandataire(s) spécialisés sous forme de plans et schémas, ces derniers uniquement font foi pour exécution.

Hauteur à l'axe des appareils:
- A = 30 cm
- B = 110 cm
- C = 130 cm
- D = 150 cm
- E = 160 cm
- F = 220 cm
- G = 10 cm
- H = 20 cm
- I = 15 cm

Prise force, T+T, TV , informatique
Interphone
Sonde, thermostat
Lecteur de badge
Poussoir incendie
Interrupteurs, poussoirs

Indice	Dessinateur	Date	Description
A	MHA	22.05.2025	Modification de projet sous-sol ascenseur
B	MHA	22.05.2025	Adaptation du projet avec TGBT dans abris
C	AJA	30.06.2025	Modifications selon remarques architecte

BREA INGENIEURS CONSEILS SA
Z.I. Les Portettes 2A
1312 Eclépens
021 / 881 11 05
www.brea-ingenieurs.ch

Complexe scolarie Nyon-Marens
Rte du Stand 9, 1260 Nyon
Renovation des locaux

Plan d'appareillage
Niveau 00

Responsable projet : MHA
Fichier : y:\01 - projets\2021.086 complexe scolarie nyon-marens\7.dwg\dwg\2021.086-e-ccm1-p.dwg

Proj. N°: 2021.086
Type de plan : PROJET
Plan N° : 2021.086-E-CSNM-P-N00-CFX-C
Echelle : 1/100
Dess. : PEL
Création : 10.04.2024
Modification : 30.06.2025



Reçue le 02.05.2025

COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8088
Plans déposés à l'enquête publique
du 06 mai. au 04 juin. 2026
Visa Service SDT :

Général
- Tube noyé au plafond
- Tube app. au plafond
- Tube app. dans fx-plafond
- Tube app. mural
- Tube app. au sol
- Conduite direction haut
- Conduite direction bas
- Conduite continue verticale
- Boîte app. plafond / murale
- Boîte enc. plafond / murale
- Boît.ch. de câble / départ
- Appareil étanche / zone ex. résistant au froid

Percements
- Percement de dalle
- Percement de mur
- Carottage de dalle
- Carottage de mur

Terre / équipotentielle
- Mise à terre
- Fixation de terre
- Dérivation de terre
- Ruban de terre

Détection incendie
- Centrale détection incendie / TE de rappel
- Détecteur de fumée / fx-plafond / fx-plancher
- Détecteur de chaleur / flammes / combi.
- Dét. gaz / indicateur d'action / poussoir DI
- Asservissement / contrôle débit / aimant
- Klaxon / contrôleur sprinkler
- Feu flash / rotatif

Appel malade
- Alarme patient / poussoir présence
- Poussoir présence réa. / poussoir regroupement
- Poire d'appel
- Tirette d'appel
- Indicateur / lampe de signalisation d'étage
- Affichage d'appel / clé concentration
- Sonnerie supplémentaire / amplificateur
- Lampe de tranquillisation

Sonnerie et interphone
- Sonnerie / poussoir
- Interphone / bidirectionnel
- Gâche électrique
- Interphone extérieur/ principal
- Interphone caméra / vidéo

Force
- Cellule TGBT / tableau BT
- Interrupteur mono / double / triple
- Moteur / générateur / transformateur
- Thermostat / ventilette
- Boîtier de commande / poussoirs stores
- Onduleur / intro. / pluviomètre
- Aném. / électro-vanne / station météo
- Coffret de prises / interrupteurs à clé
- Alim. directe / racc. direct / coup de poing
- Prise T13 / multiple / commandée

Eclairage de secours
- Centrale / agrégat
- Drapeau / avec flash
- Drapeau mural / avec flash
- Spot app. / enc. / mural
- Feu flash / tournant / lampe portative
- Luminaire / klaxon
- Poussoir évacuation sorties sec. / antipanic

Horloge
- Horloge simple / double faces
- Horloge digitale simple / double faces
- Horloge mère / contact
- Affichage digital simple / double faces
- Affichage digital mural simple / double faces
- Timbreuse / antenne

Cheminements
- Chemin de câble
- Canal d'allège
- Canal de sol
- Boîte de sol

Effraction
- Centrale effraction / clavier à touches
- Détecteur bris de glace / codeur à signal
- Signalisation / inter. à clé / pous. agression
- Poussoir anti-panique / cont. gâche / cont. pêne
- Inter. coup de poing / détecteur IR
- Détecteur sismique / à ultrason
- Contact magnétique / d'ouverture / de fermeture

Contrôle d'accès
- Centrale contrôle d'accès
- Lecteur de carte / avec clavier
- Hub online non-câblé
- Lecteur iris / biométrique / tirette sécurité
- Gâche motorisée / gâche électrique
- Contact fermeture / codeur à touches

Vidéo surveillance
- Caméra fixe / mobile
- Moniteur
- Caméra dôme / mural

Sonorisation
- Centrale sonorisation / amplificateur
- Haut-parleur app. / enc.
- Micro / micro de table
- Projecteur de son / variateur de son
- Prise pour casque

Télévision
- Prise TV
- Répartiteur / amplificateur

Multimédia
- 1xRJ45 + 1xCoaxial
- 1xFO + 1xRJ45 + 1xCoaxial
- 2xRJ45 + 1xCoaxial
- BEP / prise HDMI

Téléphone et informatique
- Rack info. / coffret d'intec. / centrale TT
- Répartiteur principal / intermédiaire
- Antenne WiFi
- Prise RJ45 simple / multiple
- Prise T+T / fibre optique

Lustrerie
- Réglette LED app.
- Réglette LED susp.
- Réglette LED enc. Armoire à pharmacie avec T13
- Réglette LED mural / verticale
- Point lumineux / LU rond / LU carré
- Spot app. / enc. / orient.
- Spot mural / susp. / projecteur

Eclairage
- Interrupteur schéma 0 / 1 / 3 / 6 /
- Poussoir / combi T13 / variateur
- Combi sch. 0 T13 / T13 / inter. lumineux
- Détecteur de mouvement mural / plafond
- Platine de commande / sonde lumière
- Détecteur à ultrason

Sections des câbles:
Le dimensionnement des câbles est de l'entière responsabilité de l'installateur électricien au bénéfice d'une autorisation d'installer. La section des conducteurs est communiquée à titre indicatif par le bureau technique, toutefois, l'installateur vérifiera au préalable en fonction des longueurs et des modes de pose ces valeurs.

Sections des tubes:
Sauf indications contraires, tous les tubes doivent être au minimum de diamètre M25 et à adapter selon les quantités et dimensions des câbles.

Percements:
Tous percements de l'étanchéité du bâtiment doit être soumis au préalable pour approbation à la direction des travaux. Tous tubes d'installation traversant l'étanchéité du bâtiment doivent être soumis à la direction des travaux pour validation, et, dans tous les cas d'élémination, de réduction ou de blessure des tubes, la direction des travaux doit être informée soit pour validation, soit pour réparation.

Câbles de sécurité:
Sauf indication contraire sur les plans, tous les câbles composant les installations suivantes doivent être de type FE180/E60 de fonctionnement:
Détection incendie | Eclairage de secours | Asservissements feu | Sonorisation d'évacuation | Exutoires de fumées | Clapets coupe-feu | Désenfumage.

Techniques CVCS-MCR:
Les informations techniques CVCS-MCR sont communiquées par le(s) mandataire(s) spécialisés sous forme de plans et schémas, ces derniers uniquement font foi pour exécution.

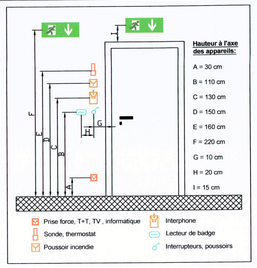

Indice	Dessinateur	Date	Description
A	MHA	13.12.2024	Modification de projet sous-sol ascenseur
B	MHA	22.05.2025	Adaptation du projet avec TGBT dans abris
C	AJA	30.06.2025	Modifications selon remarques architecte

BREA INGENIEURS CONSEILS Sàrl
Z.I. Les Portettes 2A
1312 Eclépens
021 / 861.11.05
www.brea-ingenieurs.ch

Complexe scolarie Nyon-Marens
Rte du Stand 9, 1260 Nyon
Renovation des locaux

Plan d'appareillage
Niveau 01

Responsable projet : MHA
Fichier : p:\01 - projets\2021.086 complexe scolaire nyon-marens\7.dessins\2.dwg electricité\2021.086-e-comm-p.dwg

Proj. N°: 2021.086
Type de plan :
PROJET
Plan N° : 2021.086-E-CSNM-P-A01-CFX-C
Echelle : 1/100
Dess. : PEL
Création : 10.04.2024
Modification : 30.06.2025

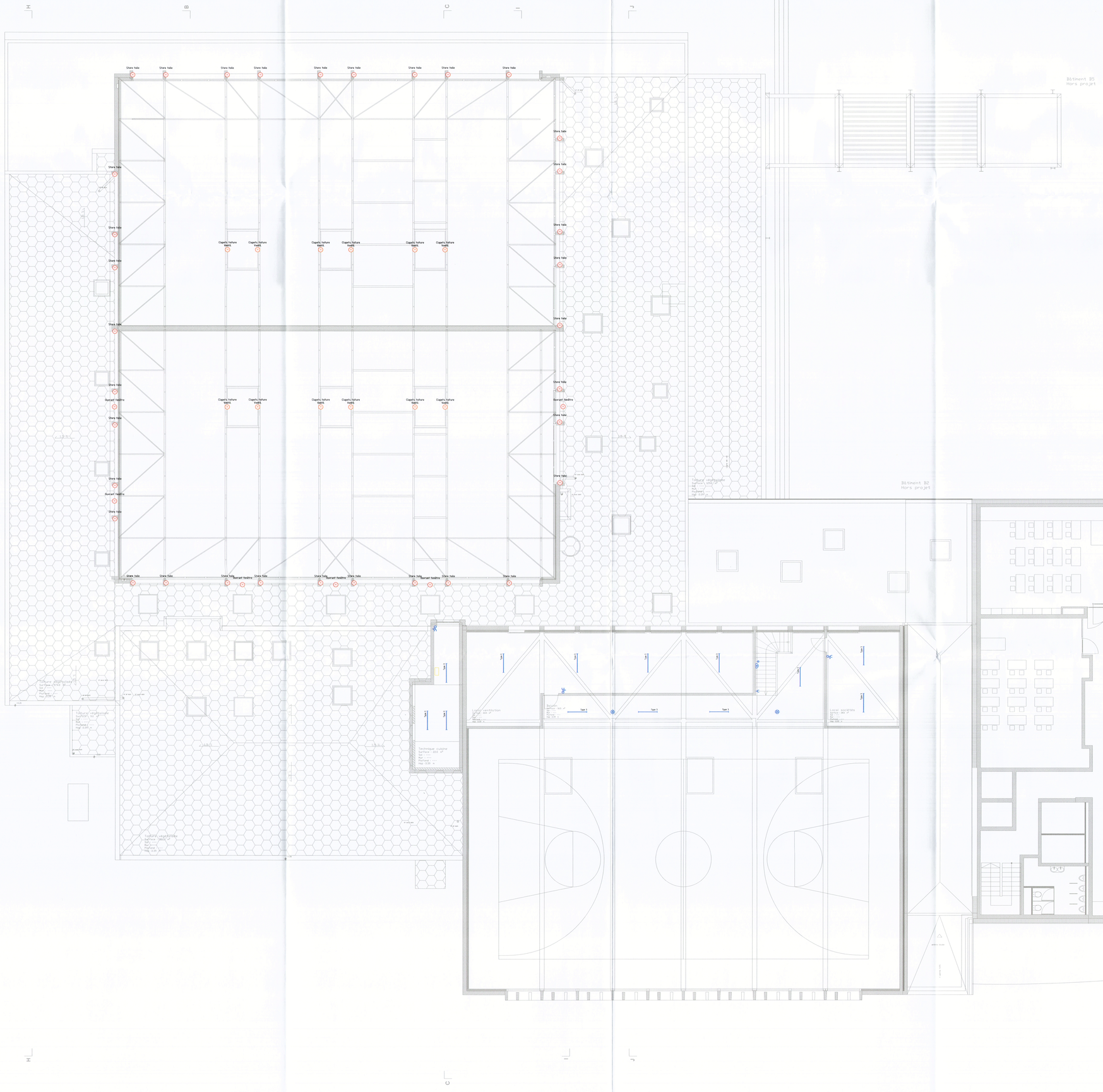

COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8088
Plans déposés à l'enquête publique
du 06 mai. au 04 juin. 2026
Visa Service SDT :

Général
- Tube noyé au plafond
- Tube app. au plafond
- Tube app. dans fx-plafond
- Tube app. mural
- Tube app. au sol
- Conduite direction haut
- Conduite direction bas
- Conduite continue verticale
- Boîte app. plafond / murale
- Boîte enc. plafond / murale
- Boît ch. de câble / départ
- Appareil étanche / zone ex. résistant au froid

Percements
- Percement de dalle
- Percement de mur
- Carottage de dalle
- Carottage de mur

Terre / équipotentielle
- Mise à terre
- Fixation de terre
- Dérivation de terre
- Ruban de terre

Détection incendie
- Centrale détection incendie / TE de rappel
- Détecteur de fumée / fx-plafond / fx-plancher
- Détecteur de chaleur / flammes / combi.
- Dét. gaz / indicateur d'action / poussoir DI
- Asservissement / contrôle débit / aimant
- Klaxon / contrôleur sprinkler
- Feu flash / rotatif

Appel malade
- Alarme patient / poussoir présence
- Poussoir présence réa. / poussoir regroupement
- Poire d'appel
- Tirette d'appel
- Indicateur / lampe de signalisation d'étage
- Affichage d'appel / clé concentrateur
- Sonnerie supplémentaire / amplificateur
- Lampe de tranquillisation

Sonnerie et interphone
- Sonnerie / poussoir
- Interphone / bidirectionnel
- Gâche électrique
- Interphone extérieur/ principal
- Interphone caméra / vidéo

Force
- Cellule TGBT / tableau BT
- Interrupteur mono / double / triple
- Moteur / générateur / transformateur
- Thermostat / ventilette
- Boîtier de commande / poussoirs stores
- Ondueur / intro. / pluviomètre
- Aném. / électro-vanne / station météo
- Coffret de prises / interrupteur à clé
- Alim. directe / racc. direct / coup de poing
- Prise T13 / multiple / commandée

Eclairage de secours
- Centrale / agrégat
- Drapeau / avec flash
- Drapeau mural / avec flash
- Spot app. / enc. / mural
- Feu flash / tournant / lampe portative
- Luminaire / klaxon
- Poussoir évacuation sorties sec. / antipanic

Horloge
- Horloge simple / double faces
- Horloge digitale simple / double faces
- Horloge mère / contact
- Affichage digital simple / double faces
- Affichage digital mural simple / double faces
- Timbreuse / antenne

Cheminements
- Chemin de câble
- Canal d'allège
- Canal de sol
- Boîte de sol

Effraction
- Centrale effraction / clavier à touches
- Détecteur bris de glace / codeur à signal
- Signalisation / inter. à clé / pous. agression
- Poussoir anti-panique / cont. gâche / cont. pêne
- Inter. coup de poing / détecteur IR
- Détecteur sismique / à ultrason
- Contact magnétique / d'ouverture / de fermeture

Contrôle d'accès
- Centrale contrôle d'accès / tirette sécurité
- Lecteur de carte / avec clavier
- Hub online non-câblé
- Lecteur iris / biométrique
- Gâche motorisée / gâche électrique
- Contact fermeture / codeur à touches

Vidéo surveillance
- Caméra fixe / mobile
- Moniteur
- Caméra dôme / mural

Sonorisation
- Centrale sonorisation / amplificateur
- Haut-parleur app. / enc.
- Micro / micro de table
- Projecteur de son / variateur de son
- Prise pour casque

Télévision
- Prise TV
- Répartiteur / amplificateur

Multimédia
- 1xRJ45 + 1xCoaxial
- 1xFO + 1xRJ45 + 1xCoaxial
- 2xRJ45 + 1xCoaxial
- BEP / prise HDMI

Téléphone et informatique
- Rack info. / coffret d'intro. / centrale TF
- Répartiteur principal / intermédiaire
- Antenne WiFi
- Prise RJ45 simple / multiple
- Prise T+T / fibre optique

Lustrerie
- Réglette LED app.
- Réglette LED susp.
- Réglette LED enc. Armoire à pharmacie avec T13
- Réglette LED mural / verticale
- Point lumineux / LU rond / LU carré
- Spot app. / enc. / orient.
- Spot mural / susp. / projecteur

Eclairage
- Interrupteur schéma 0 / 1 / 3 / 6
- Poussoir / combi T13 / variateur
- Combi sch. 0 T13 / T13 / inter. lumineux
- Détecteur de mouvement mural / plafond
- Platine de commande / sonde lumière
- Détecteur à ultrason

Sections des câbles:
Le dimensionnement des câbles est de l'entière responsabilité de l'installateur électricien au bénéfice d'une autorisation d'installer. La section des conducteurs est communiquée à titre indicatif par le bureau technique, toutefois, l'installateur vérifiera au préalable en fonction des longueurs et des modes de pose ces valeurs.

Sections des tubes:
Sauf indications contraires, tous les tubes doivent être au minimum de diamètre M25 et à adapter selon les quantités et dimensions des câbles.

Percements:
Tous percements de l'étanchéité du bâtiment doit être soumis au préalable pour approbation à la direction des travaux. Tous tubes d'installation traversant l'étanchéité du bâtiment doivent être soumis à la direction des travaux pour validation, et, dans tous les cas d'élémination, de réduction ou de blessure des tubes, la direction des travaux doit être informée soit pour validation, soit pour réparation.

Câbles de sécurité:
Sauf indication contraire sur les plans, tous les câbles composant les installations suivantes doivent être de type FE180/E60 de fonctionnement:
Détection incendie | Eclairage de secours | Asservissements feu | Sonorisation d'évacuation | Exutoires de fumées | Clapets coupe-feu | Désenfumage.

Techniques CVCS-MCR:
Les informations techniques CVCS-MCR sont communiquées par le(s) mandataire(s) spécialisés sous forme de plans et schémas, ces derniers uniquement font foi pour exécution.

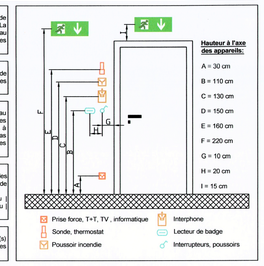

Indice	Dessinateur	Date	Description
A	AJA	30.06.2025	Modification selon remarques architecte

BREA INGENIEURS CONSEILS Sàrl
Z.I. Les Portettes 2A
1312 Eclépens
021 / 881 11 05
www.brea-ingenieurs.ch

Complexe scolarie Nyon-Marens
Rte du Stand 9, 1260 Nyon

Renovation des locaux

Plan d'appareillage
Niveau 10

Responsable projet : MHA

Fichier : y:\s1 - projets\2021.086 complexe scolaire nyon-marens\7 dossiers\2.dwg electricité\2021.086-e-comm-p.dwg

Proj. N°: 2021.086

Type de plan :
PROJET

Plan N° : 2021.086-E-CSNMP-N10-CF3-A

Echelle : 1:100

Dess. : PEL

Création : 10.04.2024

Modification : 30.06.2025

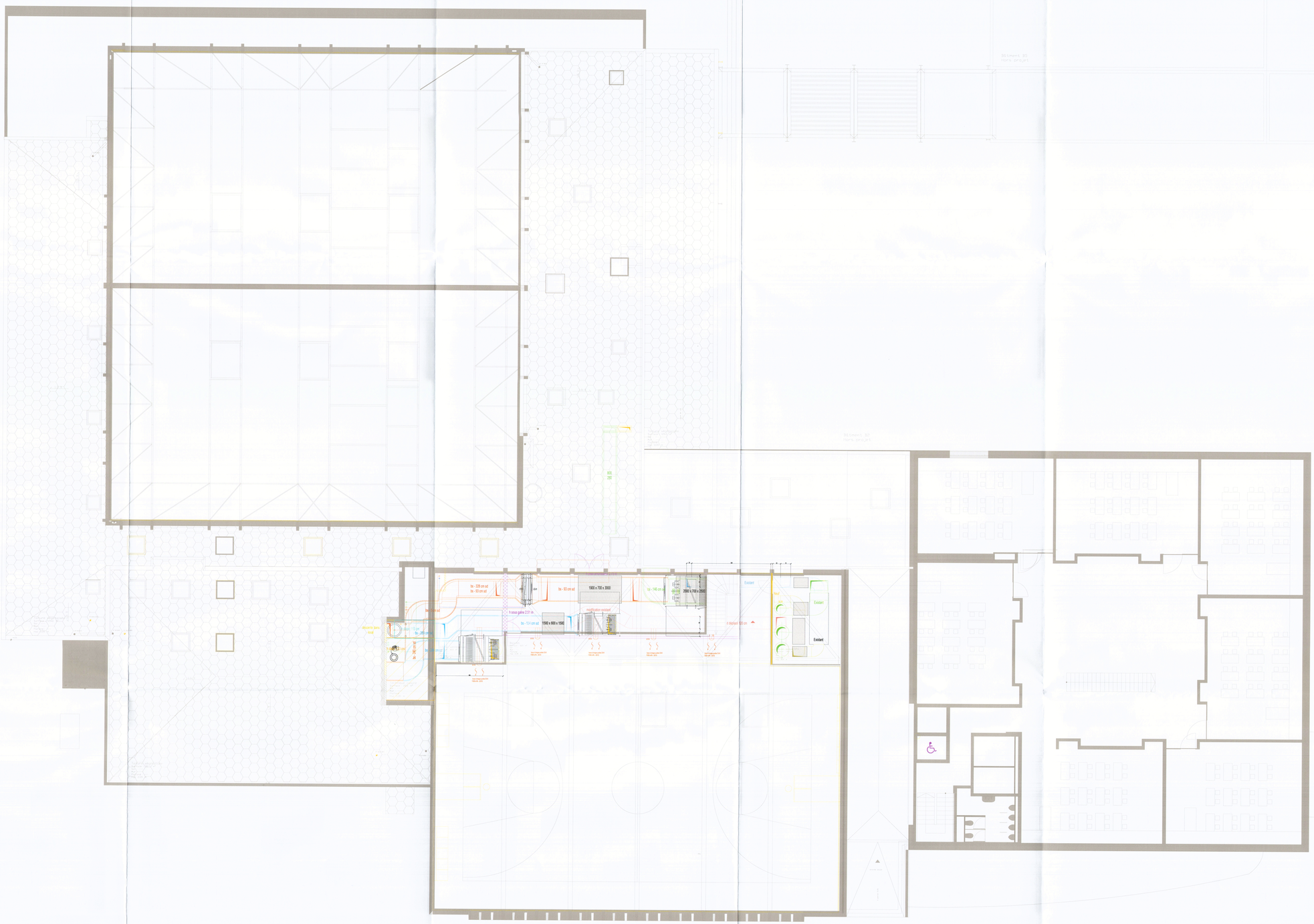
1600 x 700 x 3000
2000 x 700 x 2500
1500 x 800 x 1500
existant
existant
existant

B4 GYM

VARIANTE 2

B3 GYM

B2 ECOLE

Variante 2:
Passage à l'intérieur des bâtiments / travaux dans bâtiments existants
Agrandir la fouille entre le BAT B1-B2
Changement collecteur dans bât ECOLE 1

Légende

Type

Coordination

Hauteur des nappes

Conduite (axe)

Bord inférieur ou isolation

15 cm 1.
35 cm 2.
..... cm 3.
..... cm 4.
..... cm 5.
..... cm 6.

COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8088
Plans déposés à l'enquête publique
du 06 mai. au 04 juin. 2026
Visa Service SDT :

ENERGA ENGINEERING
ENERGA Sàrl
Route de Lausanne 10
1400 Yverdon-les-Bains
Tel: 024.425.00.50
info@energa-sarl.ch
www.energa-sarl.ch

21311
RUE DU STAND
NYON

PROJET
SOUS-SOL
INSTALLATIONS CVS

INDICE	AUTEUR	CHECK	DATE MODIFICATION	DATE CREATION	ECHELLE	FORMAT	NUMERO PLAN
B	VM	-	02.06.2025	01.09.2023	1:100	841x1189	21311-G01

D:\MANDATS\MANDATS CVSE\21311_Rue_du_Stand_Nyon\Dessins\GRAPHIQUE\21311-G01

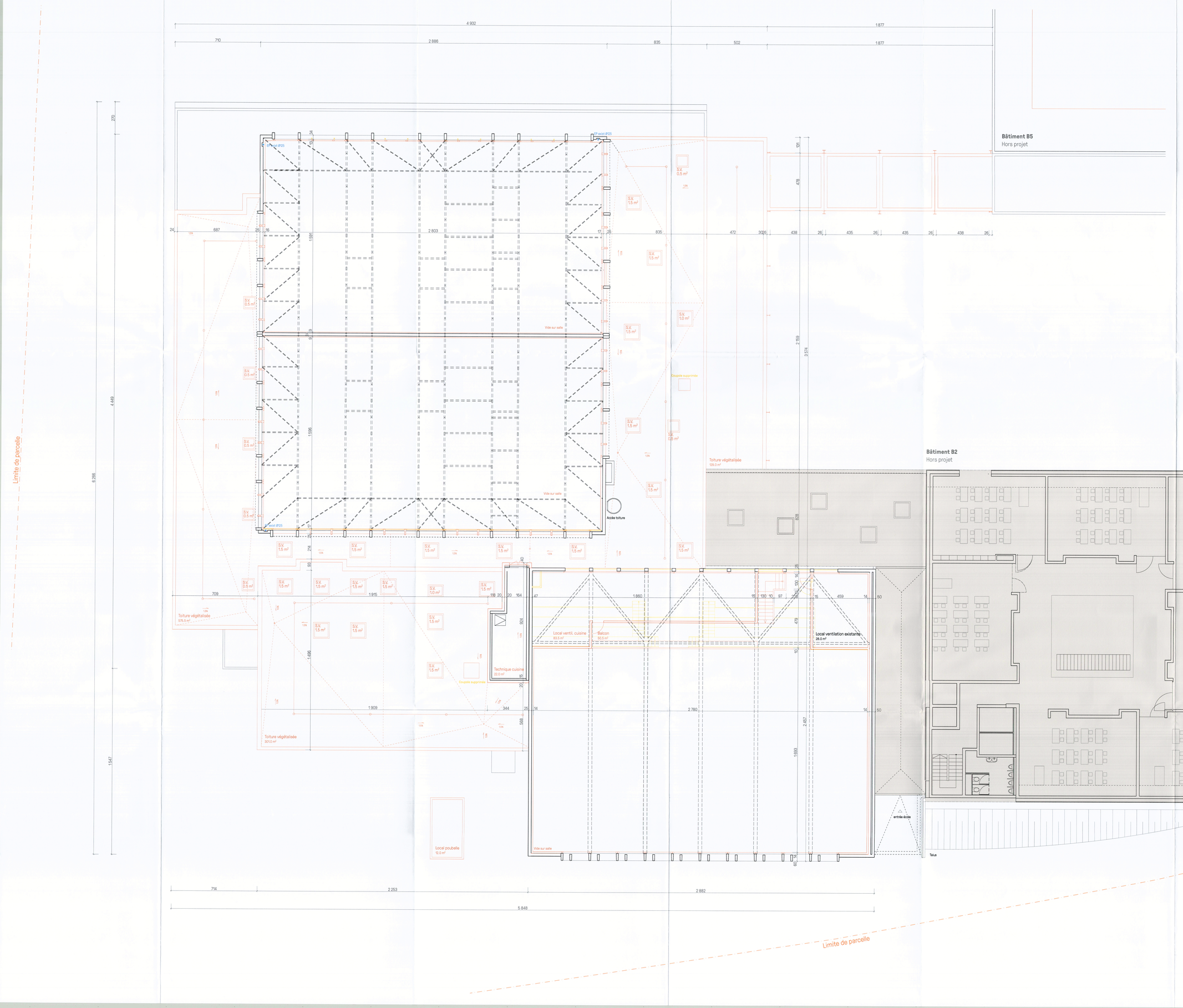

AFFAIRE

110MAR

TITRE

Assainissement énergétique du complexe scolaire de Nyon Marens
Étape 1

Route du stand 11 - 1260 Nyon -parcelle n° 1144

PHASE

Enquête

Nom du plan

ETAGE 1

N° PLAN

110MAR_ENQ_100_ETAGE 1

INDICE	ÉCHELLE	DATE IMPRESSION	VISA
-	1:100	18.09.25	mc

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ville de Nyon - Service d'architecture
Place du Château 10 - Nyon - 1260
T. +41 22 316 41 62

Signature:

PROPRIÉTAIRE

Daniel Rossellat
Ville de Nyon
Place du Château 3 - Nyon - 1260
T. +41 22 365 10 10

Signature:

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic: Le Secrétaire:

ARCHITECTES

bunq sa architectes
Rue Saint-Jean 32 - Nyon - 1260
T +41 21 601 19 10 - info@bunq.ch

Signature:

PLAN DE SITUATION

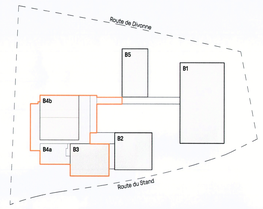

ORIENTATION

N

±0.00 = 414.66

INDICE	DATE	VISA	MODIFICATIONS
a			
b			
c			

COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8088
Plans déposés à l'enquête publique
du 06 mai. au 04 juin. 2026
Visa Service SDT :

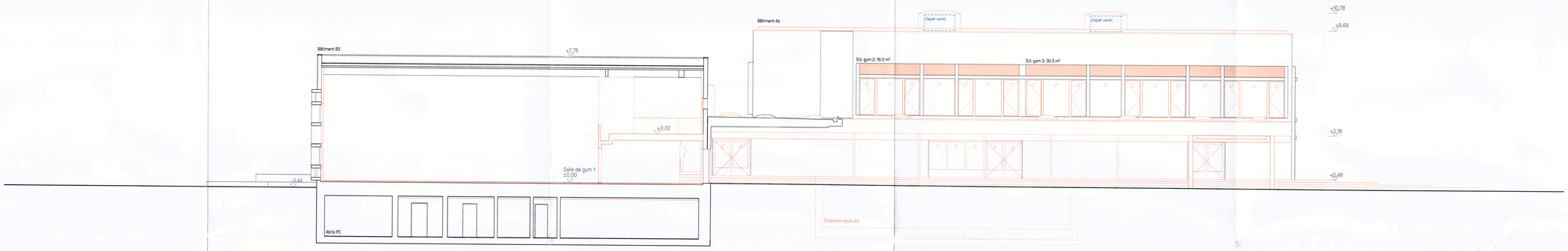

Façade EST - 1:100

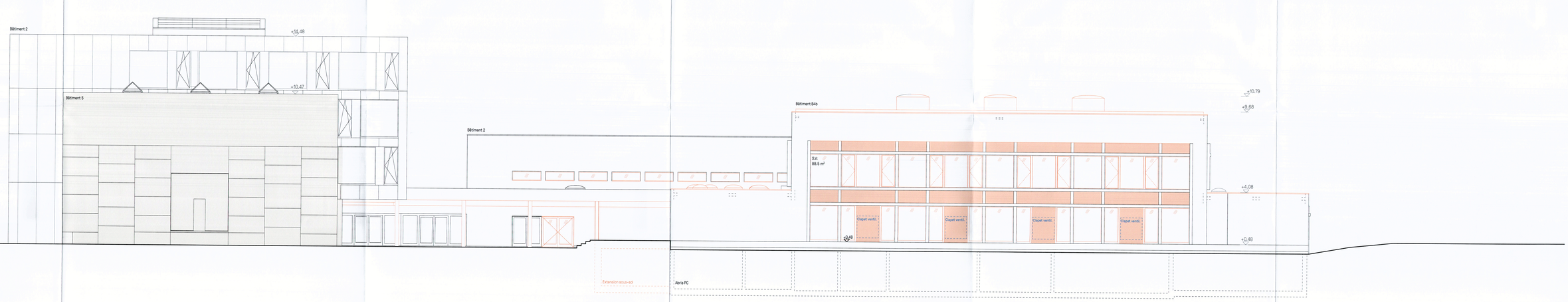

Façade NORD - 1:100

AFFAIRE
110MAR

TITRE
Assainissement énergétique du complexe scolaire de Nyon Marens
Étape 1
Route du stand 11 - 1260 Nyon - parcelle n° 1144

PHASE
Enquête

Nom du plan
FACADE EST/NORD

N° d.a.o.
110MAR_FACADES_100_FACADE EST/NORD

INDICE	ECHELLE	DATE IMPRESSION	VISA
	1:100	18.09.25	mc

MAÎTRE D'OUVRAGE
Ville de Nyon - Service d'architecture
Place du Château 10 - Nyon - 1260
T. +41 22 316 41 62
Signature:

PROPRIETAIRE
Daniel Rossellat
Ville de Nyon
Place du Château 3 - Nyon - 1260
T. +41 22 365 10 10
Signature:
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic: Le Secrétaire:

ARCHITECTES
buna sa architectes
Rue Saint-Jean 33 - Nyon - 1260
T. +41 21 631 15 10 - info@buna.ch
Signature:

PLAN DE SITUATION

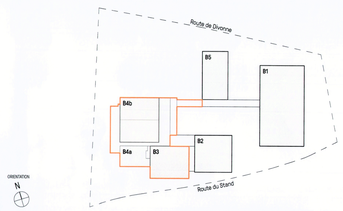

COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8088
Plans déposés à l'enquête publique
du 06 mai. au 04 juin. 2026
Visa Service SDT :

INDICE	DATE	VISA	MODIFICATIONS
a			
b			
c			

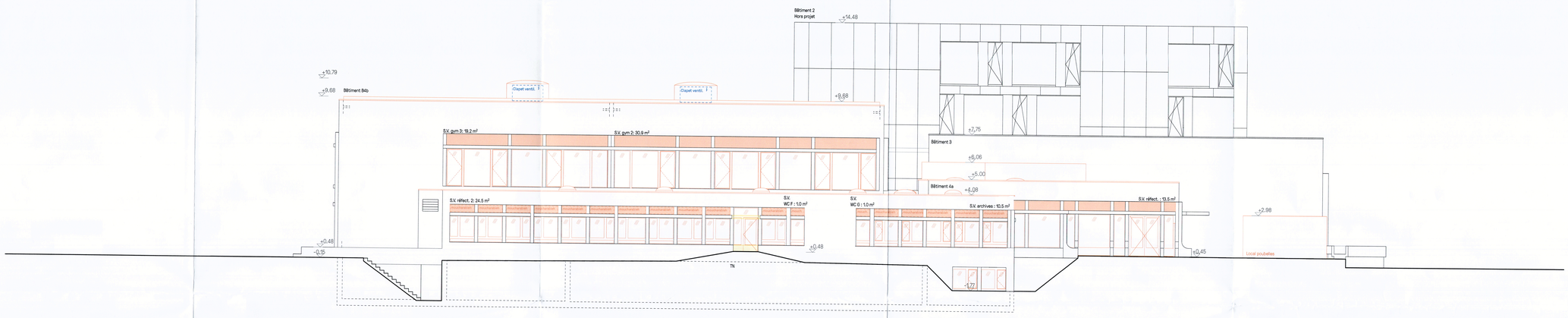

Façade OUEST - 1:100

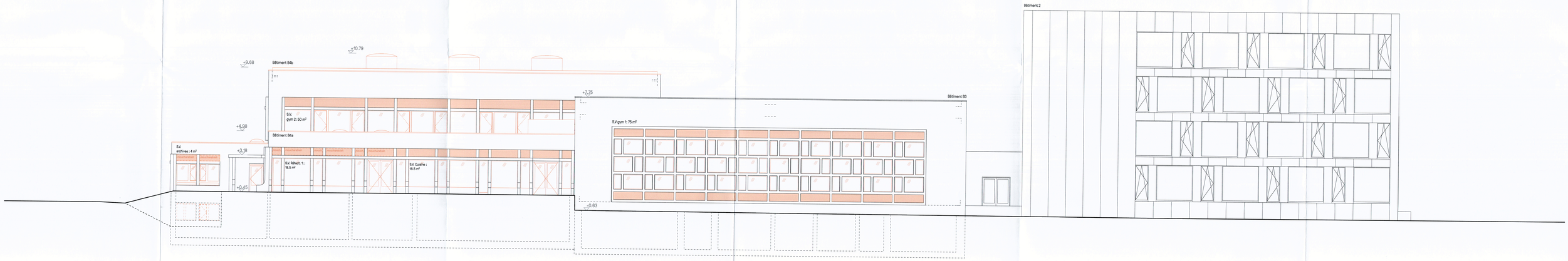

Façade SUD - 1:100

AFFAIRE

110MAR

TITRE

Assainissement énergétique du complexe scolaire de Nyon Marens
Étape 1

Route du stand 11 - 1260 Nyon - parcelle n° 1144

PHASE

Enquête

Nom du plan

FACADE OUEST/SUD

INDICE	ECHELLE	DATE IMPRESSION	VISA
	1:100	18.09.25	mc

N° PLAN

110MAR_FACADES_100_FACADE OUEST/SUD

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ville de Nyon - Service d'architecture
Place du Château 15 - Nyon - 1260
T. +41 22 316 41 62

Signature:

PROPRIÉTAIRE

Daniel Rossellat
Ville de Nyon
Place du Château 3 - Nyon - 1260
T. +41 22 365 10 10

Signature:

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic: Le Secrétaire

ARCHITECTES

bunq sa architectes
Rue Saint-Jean 32 - Nyon - 1260
T +41 21 601 10 10 - info@bunq.ch

Signature:

PLAN DE SITUATION

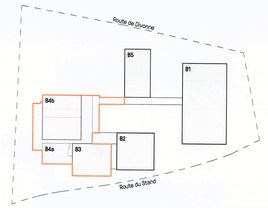

ORIENTATION

N

±0.00 = 414.66

COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8088
Plans déposés à l'enquête publique
du 06 mai. au 04 juin. 2026
Visa Service SDT :

INDICE	DATE	VISA	MODIFICATIONS
a			
b			
c			

AFFAIRE

110MAR

TITRE

Assainissement énergétique du complexe scolaire de Nyon Marens
Étape 1

Route du stand 11 - 1260 Nyon -parcelle n° 1144

PHASE

Enquête

Nom du plan
REZ

N° PLAN
110MAR_ENQ_100_REZ

INDICE	ECHELLE	DATE IMPRESSION	VISA
-	1:100	18.09.25	mc

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ville de Nyon - Service d'architecture
Place du Château 10 - Nyon - 1260
T. +41 22 316 41 62

Signature:

PROPRIÉTAIRE

Daniel Rosellat
Ville de Nyon
Place du Château 2 - Nyon - 1260
T. +41 22 365 12 12

Signature:

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic: Le Secrétaire

ARCHITECTES

bunq sa architectes
Rue Saint-Jean 32 - Nyon - 1260
T. +41 21 601 19 92 - info@bunq.ch

Signature:

PLAN DE SITUATION

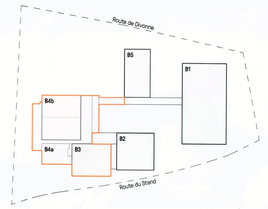

ORIENTATION

±0.00 = 414.66

INDICE	DATE	VISA	MODIFICATIONS
a			
b			
c			

COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8088
Plans déposés à l'enquête publique
du 06 mai. au 04 juin. 2026
Visa Service SDT :

AFFAIRE

110MAR

TITRE

Assainissement énergétique du complexe scolaire de Nyon Marens
Étape 1

Route du stand 11 - 1260 Nyon -parcelle n° 1144

PHASE

Enquête

Nom du plan

Situation

N° PLAN

110MAR_ENQ_200_Situation

INDICE	ECHELLE	DATE IMPRESSION	VISA
-	1:200	18.09.25	mc

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ville de Nyon - Service d'architecture
Place du Château 12 - Nyon - 1260
T. +41 22 316 41 62

Signature:

PROPRIÉTAIRE

Daniel Rossellat
Ville de Nyon
Place du Château 3 - Nyon - 1260
T. +41 22 365 10 10

Signature:

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic: Le Secrétaire:

ARCHITECTES

bunq sa architectes
Rue Saint-Jean 32 - Nyon - 1260
T +41 21 601 16 10 - info@bunq.ch

bunq

Signature:

COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8088
Plans déposés à l'enquête publique
du 06 mai. au 04 juin. 2026
Visa Service SDT :

PLAN DE SITUATION

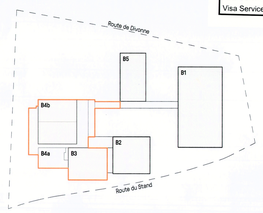

ORIENTATION

±0.00 = 414.66

INDICE	DATE	VISA	MODIFICATIONS
a			
b			
c			

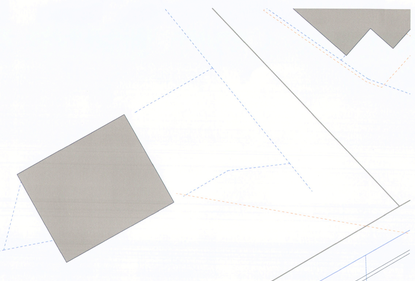

Projet connexe ne faisant pas partie de cette demande d'autorisation

Périmètre d'intervention du projet d'aménagements extérieurs

Limite parcelle

Terrain enherbé
Terrain multisports
Ping-pong
Piste de course
Oeuvre
Livraison
livraison théatre
Mail planté
caniveau existant
potelets amovibles
Accès pompier
caniveau à remplacer par cunette et grilles
Amphithéatre
Préau
Saut en longueur
Vélos x 18
Vélos x 22
Vélos x 50
Vélos x 60
Placette
Espace livraison
Terrasse 252 m²
Stationnement archives
Stationnement vélos
Chemin de la Jardinière
Chemin de mobilité douce
Route du Stand
Voie de chemin de fer

Bâtiment B5
hors projet - uniquement photovoltaïque
Surface PV : 269 m²

Bâtiment B1
Hors projet
uniquement
p. photovoltaïques
Surface PV : 625 m²

Bâtiment B4b
P. photovoltaïque + gravier
surface PV: 536 m²

Bâtiment B4a
toiture végétalisée

Bâtiment B2
Hors projet

Bâtiment B2
Isolation et étanchéité existante
Surface PS : 210 m²

1610 1630 1631 1143 1149 1140 1138 1103 1112 1108 1102 1321

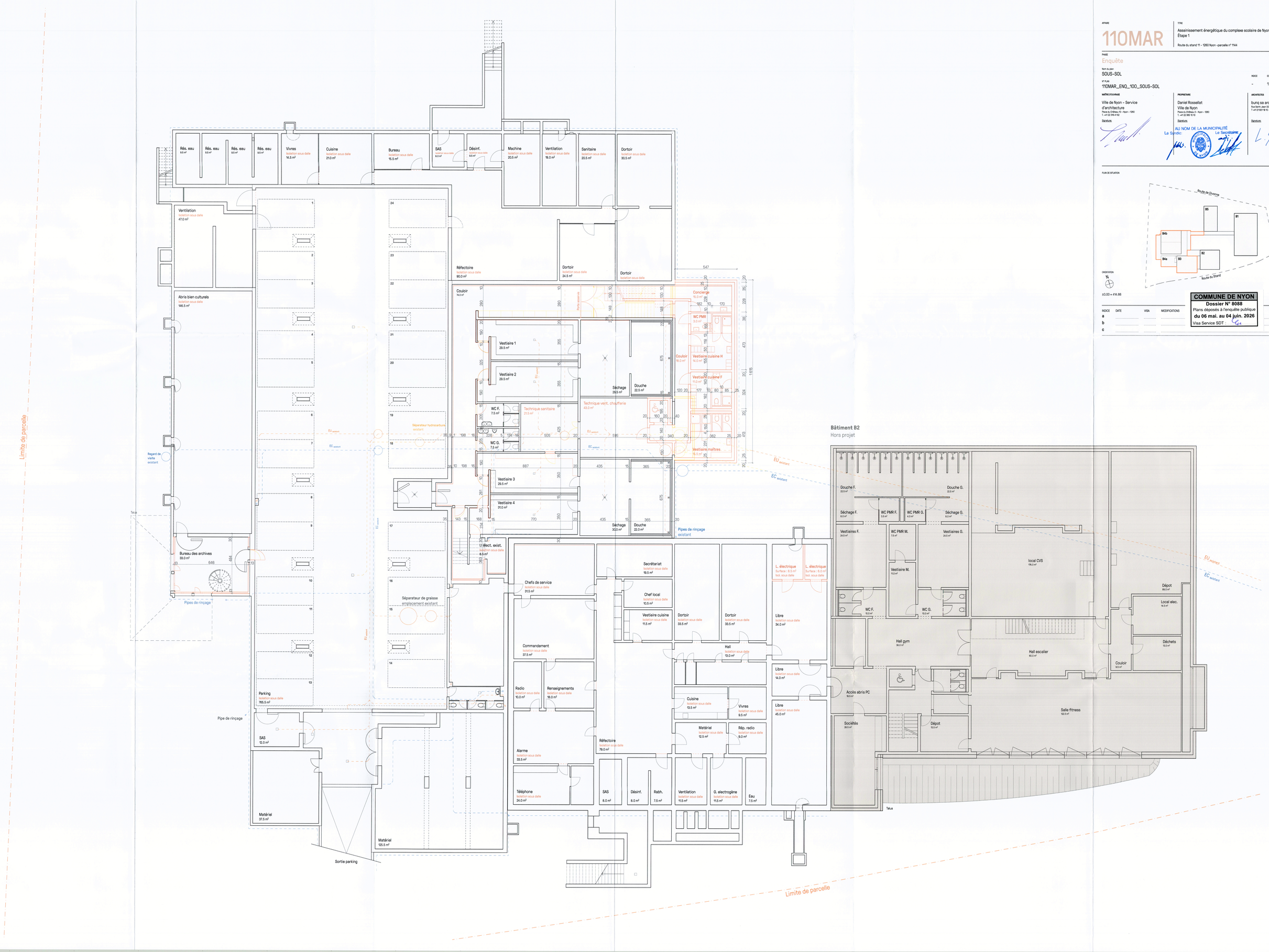

ATTAKE

110MAR

TITRE

Assainissement énergétique du complexe scolaire de Nyon Marens
Étape 1

Route du stand 11 - 1260 Nyon -parcelle n° 1144

PHASE

Enquête

Nom du plan

SOUS-SOL

N° PLAN

110MAR_ENQ_100_SOUS-SOL

INDICE	ECHELLE	DATE IMPRESSION	VISA
-	1:100	26.09.25	mc

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ville de Nyon - Service d'architecture
Place du Château 10 - Nyon - 1260
T. +41 22 316 61 62

Signature:

PROPRIETAIRE

Daniel Rossellat
Ville de Nyon
Place du Château 3 - Nyon - 1260
T. +41 22 316 10 10

Signature:

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic: Le Secrétaire:

ARCHITECTES

bunq sa architectes
Rue Saint-Jean 32 - Nyon - 1260
T. +41 21 601 19 10 - info@bunq.ch

Signature:

PLAN DE SITUATION

ORIENTATION

N

±0.00 = 414.66

INDICE	DATE	VISA	MODIFICATIONS
a			
b			
c			

COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8088
Plans déposés à l'enquête publique
du 06 mai. au 04 juin. 2026
Visa Service SDT :

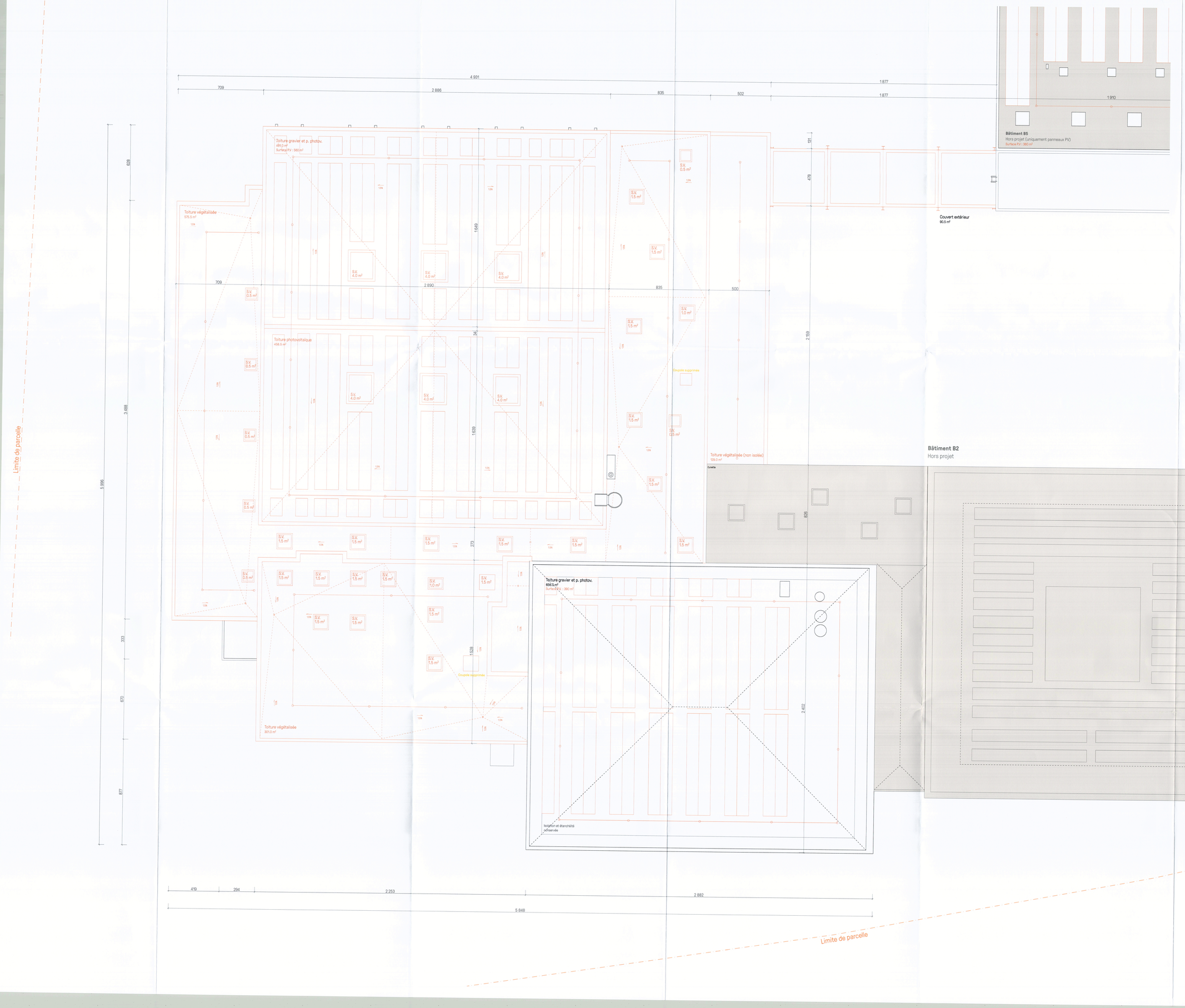

AFFAIRE

110MAR

TITRE

Assainissement énergétique du complexe scolaire de Nyon Marens
Étape 1

Route du stand 11 - 1260 Nyon -parcelle n° 1144

PHASE

Enquête

Nom du plan

TOITURE

N° PLAN

110MAR_ENQ_100_TOITURE

INDICE	ECHELLE	DATE IMPRESSION	VISA
-	1:100	18.09.25	mc

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ville de Nyon - Service d'architecture
Place du Château 10 - Nyon - 1260
T. +41 22 316 41 62

Signature:

PROPRIETAIRE

Daniel Rossellat
Ville de Nyon
Place du Château 2 - Nyon - 1260
T. +41 22 365 10 10

Signature:

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic: Le Secrétaire:

ARCHITECTES

bunq sa architectes
Rue Saint-Jean 32 - Nyon - 1260
T +41 21 601 19 10 - info@bunq.ch

Signature:

PLAN DE SITUATION

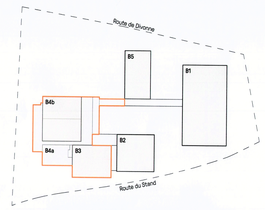

ORIENTATION

N

±0.00 = 414.66

INDICE	DATE	VISA	MODIFICATIONS
a			
b			
c			

COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8088
Plans déposés à l'enquête publique
du 06 mai. au 04 juin. 2026
Visa Service SDT :

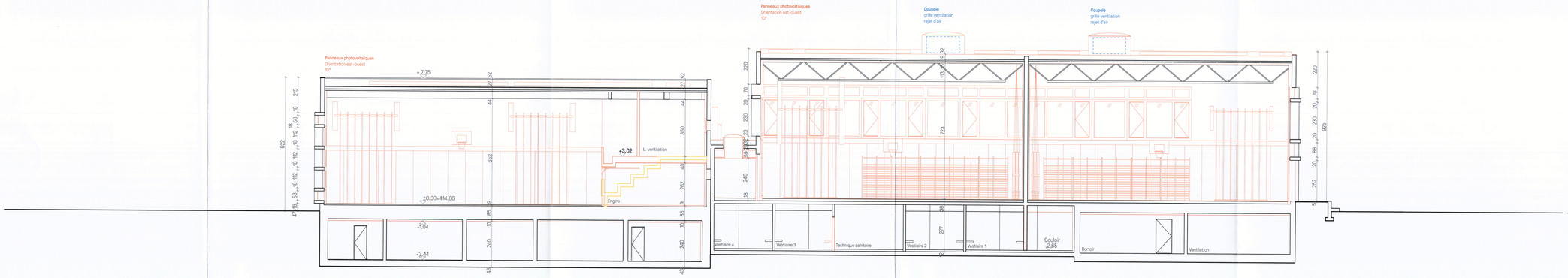

Coupe CC - 1:100

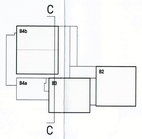

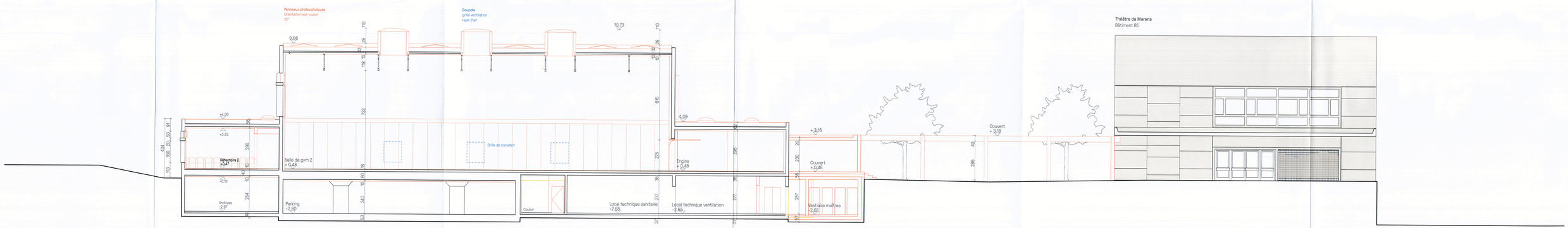

Coupe DD - 1:100

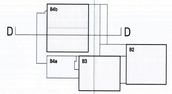

AFFAIRE

110MAR

TITRE

Assainissement énergétique du complexe scolaire de Nyon Marens
Étape 1

Route du stand 11 - 1260 Nyon - parcelle n° 1944

PHASE

Enquête

Nom du plan
COUPE E/I

N° PLAN
110MAR_COUPES_100_COUPE E/I

INDICE	ECHELLE	DATE IMPRESSION	VISA
-	1:100	18.09.2025	mc

MAÎTRE D'OUVRAGE
Ville de Nyon - Service d'architecture
Place du Château 10 - Nyon - 1260
T. +41 22 316 41 62
Signature:

PROPRIETAIRE
Daniel Rossellat
Ville de Nyon
Place du Château 3 - Nyon - 1260
T. +41 22 365 12 10
Signature:
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic: Le Secrétaire

ARCHITECTES
buna sa architectes
Rue Saint-Jean 33 - Nyon - 1260
T.+41 21 823 19 10 - info@buna.ch
Signature:

PLAN DE SITUATION

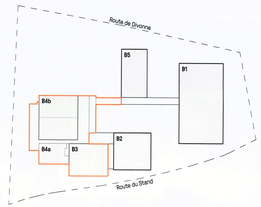

ORIENTATION
N

±0.00 = 414.66

INDICE	DATE	VISA	MODIFICATIONS
a			
b			
c			

COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8088
Plans déposés à l'enquête publique
du 06 mai. au 04 juin. 2026
Visa Service SDT :

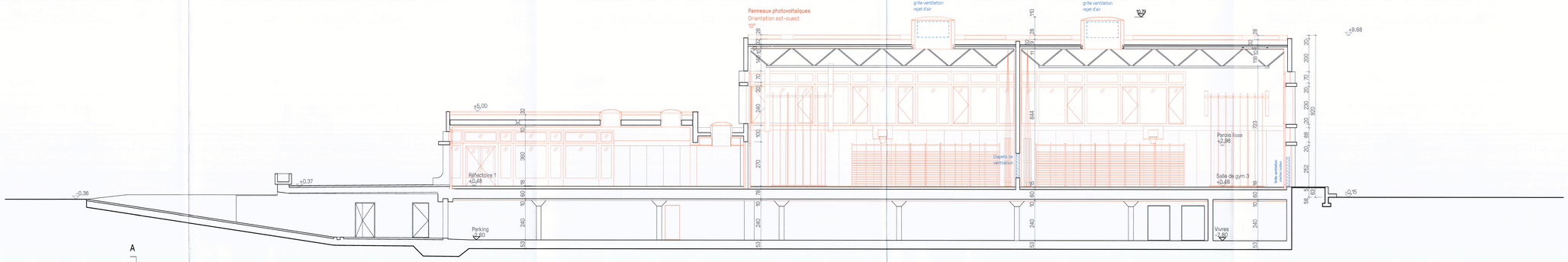

A

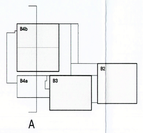

A

Coupe AA - 1:100

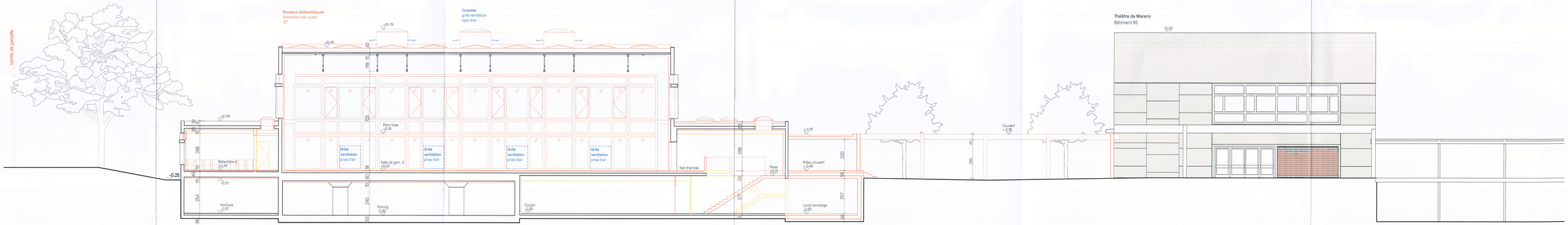

B

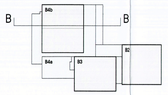

B

Coupe BB - 1:100

AFFAIRE

110MAR

TITRE

Assainissement énergétique du complexe scolaire de Nyon Marens
Étape 1

Route du stand 11 - 1260 Nyon -parcelle n° 1144

PHASE

Enquête

Nom du plan

COUPE A/B

N° PLAN

110MAR_COUPES_100_COUPE A/B

INDICE	ECHELLE	DATE IMPRESSION	VISA
-	1:100	18.09.2025	mc

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ville de Nyon - Service d'architecture
Place du Château 10 - Nyon - 1260
T. +41 22 316 41 62

Signature:

PROPRIÉTAIRE

Daniel Rossellat
Ville de Nyon
Place du Château 3 - Nyon - 1260
T. +41 22 365 10 12

Signature:

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic: Le Secrétaire:

ARCHITECTES

bunq sa architectes
Rue Barth.-Jean 22 - Nyon - 1260
T +41 21 601 19 10 - info@bunq.ch

Signature:

PLAN DE SITUATION

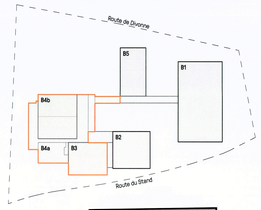

ORIENTATION

N

±0.00 = 414.66

COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8088
Plans déposés à l'enquête publique
du 06 mai. au 04 juin. 2026
Visa Service SDT :

INDICE	DATE	VISA	MODIFICATIONS
a			
b			
c			

PLAN DE SITUATION // 1:1000

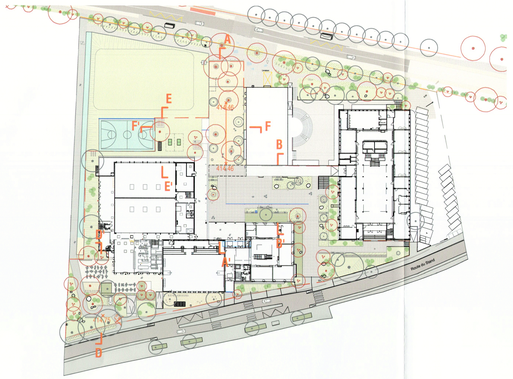

COUPE A-A'



COUPE B-B'



COUPE D-D'

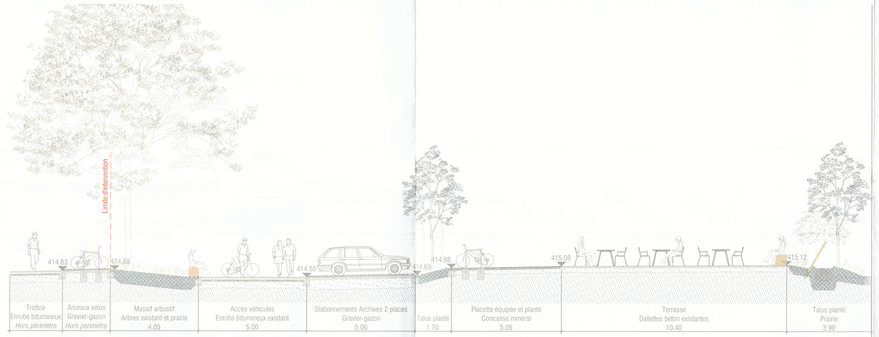

COUPE E-E'

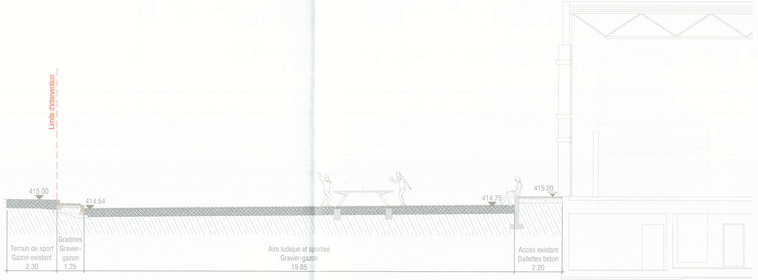

COUPE F-F'

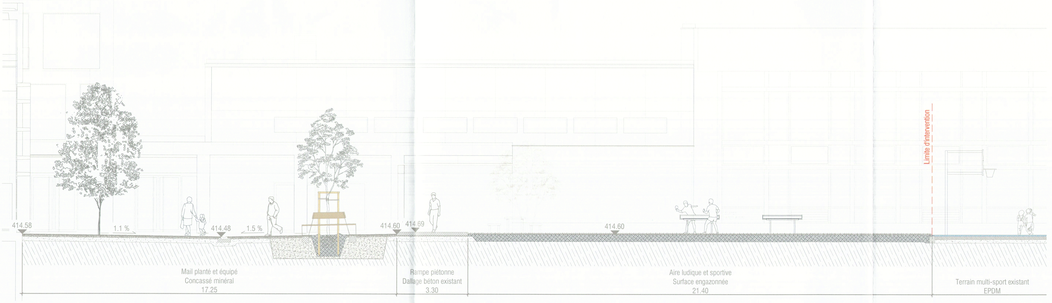

COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8088
Plans déposés à l'enquête publique
du 06 mai. au 04 juin. 2026
Visa Service SDT :

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic, Le Secrétaire

INTERVAL
ARCHITECTES PAYSAGISTES
Interval Paysage Sàrl
Avenue de la Gare 34
1022 Chavannes-près-Renens
info@intervalpaysage.ch
021.566.10.46

NYON-MARENS_Aménagements extérieurs
N° : IP154_NM_MAE_Coupes générales_C100_A
Version : A Modifié le : 11.09.2025 Dessinateur: sj

Créé le : 11.09.2025
Echelle : 1:100
Unité de dessin : Mètre
Format : 1189*600 mm

Demande de permis de construire (P)
N° CAMAC : **230960**

A. AVIS D'ENQUETE
Référence communale : 8089

Données générales
Compétence M ou ME (*) : **(ME) Municipale Etat**

1. **Commune (*) :** Nyon
2. Lieu-dit : Ecole Nyon Marens
   et/ou adresse (*) : Route du Stand 11
3. Coordonnées (E / N) (*) : 2506655 / 1137465 *(coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)*
4. No de parcelles (*) : 1144
5. No ECA : 2409
6. Note recen. architectural : 3

Acteurs *(si plusieurs, ajouter en page n° 14)*

7. **Propriétaire (*) :**

Nom, Prénom : VILLE DE NYON — Raison sociale :
Adresse : Place du Château 3 — Tél. :
NPA / Localité : 1260 NYON — E-mail :

Promettant acquéreur :

Nom, Prénom : — Raison sociale :
Adresse : — Tél. :
NPA / Localité : — E-mail :

Droit distinct et permanent :

Nom, Prénom : — Raison sociale :
Adresse : — Tél. :
NPA / Localité : — E-mail :

8. **Auteur des plans (*)** *(personne physique selon art. 72 RATC)*

Projet nécessitant : [X] Architecte [ ] Ingénieur [ ] Exception art. 106 LATC
Nom, Prénom : GAILLE, LAURENT — N° REG : 32572
Profession : Architecte
Raison sociale : BUNQ SA — E-mail : info@bunq.ch
Adresse : Saint Jean 32 — Tél. : 021 601 19 10
NPA / Localité : 1260 NYON — Fax :

9. **Nature des travaux principale (*) :** *(une seule coche possible)*

[ ] Adjonction
[ ] Construction nouvelle
[ ] Reconstruction après démolition
[ ] Transformation(s)
[ ] Agrandissement
[ ] Démolition partielle
[ ] Reconstruction après incendie
[ ] Changement / nouvelle destination des locaux
[ ] Démolition totale
[X] Rénovation totale

10. **Description de l'ouvrage (*) :**

Rénovation énergétique, transformation intérieure, installation de panneaux photovoltaïque en toiture et aménagements extérieurs

11. **Demande de dérogation** (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

Demande de permis de construire (P) - 230960

Particularités

12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :	[ ] Oui [X] Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/DMS)	[ ]
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	[ ]
13.	a) Le projet implique un défrichement de [m^2] *(cocher aussi la question 105a.)*	[ ]
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie *(pour les arbres remarquables, voir la question 105b.)*	[X]
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope *(voir aussi la question N° 107)*	[ ]
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : *(voir la question N° 38)*	[X] I [ ] II [ ] III [ ] IV
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)	[ ]
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : 230960 N° FAO :	
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :	[X] Oui [ ] Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 6.5.26 **au** 04.06.2026

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20. **Maître de l'ouvrage (*) :**

[ ] 01 CFF
[ ] 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
[ ] 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF
[ ] 05 Office fédéral des routes (OFROU)
[ ] 07 Swisscom
[ ] 08 La Poste
[ ] 10 Canton
[ ] 11 Entreprise de droit public d'un canton
[X] 15 Commune
[ ] 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)
[ ] 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)
[ ] 22 Institution de prévoyance, caisse de pension
[ ] 23 Caisse maladie, SUVA
[ ] 24 Banque, fond immobilier, holding financière
[ ] 31 Usine d'électricité privée
[ ] 32 Usine à gaz privée
[ ] 33 Chemin de fer privé
[ ] 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)
[ ] 42 Coopérative de logement
[ ] 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)
[ ] 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)
[ ] 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)
[ ] 61 Particulier et hoirie
[ ] 63 Organisation internationale, ambassade
[ ] 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :

Nom, Prénom :	DI LELLO, CLAUDIO	Raison sociale :	COMMUNE DE NYON - SERVICE D'ARCHITECTURE
Adresse :	Place du Château 10	Tél. :	
NPA / Localité :	1260 NYON	E-mail :	

21. **Direction des travaux (*) :**

Nom, Prénom :	GAILLE, LAURENT	Raison sociale :	BUNQ SA
Adresse :	Saint Jean 32	Tél. :	021 601 19 10
NPA / Localité :	1260 NYON	E-mail :	info@bunq.ch

C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction (aide) (*) : [X] Bâtiment [ ] Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur [ ] Construction particulière

30b. Le projet comporte au moins un bâtiment nouveau, démoli, partiellement démoli ou agrandi : [ ] Oui [ ] Non

31. Type d'ouvrage (*) :

Approvisionnement en eau / énergie	[ ] 11 Alimentation en eau
	[ ] 12 Usines d'électricité et réseaux
	[ ] 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques
	[ ] 14 Chauffage à distance
	[ ] 19 Autre
	[ ] 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées
Elimination des déchets	[ ] 22 Ordures ménagères
	[ ] 23 Autres déchets
Infrastructure routière, parking	[ ] 31 Routes nationales
	[ ] 32 Routes cantonales
	[ ] 33 Routes communales
	[ ] 34 Route, place de stationnement
	[ ] 35 Parking couvert
Autre transport et communication	[ ] 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)
	[ ] 42 Constructions pour les bus et tramway
	[ ] 43 Constructions pour la navigation
	[ ] 44 Constructions pour les transports aériens
	[ ] 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)
	[ ] 49 Autres constructions vouées aux transports

Education, recherche, santé, loisirs, culture	[X] 51 Ecole, système d'éducation (jusqu au niveau maturité)
	[ ] 52 Formation supérieure ou recherche
	[ ] 53 Hôpital
	[ ] 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale
	[ ] 55 Autre établissement de santé spécialisé
	[ ] 56 Installation de loisirs et de tourisme
	[ ] 57 Eglise et bâtiment à but religieux
	[ ] 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments
	[ ] 59 Salles omnisports et salles de sport
Autres infrastructures	[ ] 61 Aménagement de berges et barrages
	[ ] 62 Constructions pour la défense nationale
	[ ] 69 Autres infrastructures
	[ ] 71 Maison individuelle à un logement, isolée
	[ ] 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle
	[ ] 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
	[ ] 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation
	[ ] 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale
	[ ] 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation
	[ ] 79 Autre construction en rapport avec l'habitation
Agriculture, sylviculture	[ ] 81 Construction agricole
	[ ] 82 Construction sylvicole
	[ ] 83 Améliorations foncières
Industrie, artisanat, commerce, services, administration	[ ] 91 Fabrique, usine, atelier
	[ ] 92 Halle, dépôt, silo, citerne
	[ ] 93 Bât. administratif, bureaux
	[ ] 94 Bât. commercial, magasin
	[ ] 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...
	[ ] 96 Autres hébergements de courte durée
	[ ] 99 Autre construction destinée à des activités économiques

Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :

[ ] 5 m [ ] 10 m [ ] 25 m [ ] 50 m
[X] 100 m [ ] 250 m [ ] 500 m [ ] 1000 m

34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

35. Dans un plan général d'affectation (PGA) [ ]
Dans un plan partiel d'affectation (PPA) [ ]
Dans un plan de quartier (PQ/PQCM) [X] Nom et/ou No de la zone : En Marens

36. Secteur de protection des eaux : [ ] Au [X] üB *(Si zones S, cocher la question N° 115)*

37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire [X]
(joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

Bruit

38. [X] a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation

[X] b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.
(joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson : [X] Réseau public [ ] Alimentation privée

41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante : [X] Existante [ ] Projetée
Distance [m] : 33

Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères [ ] Existant [X] Projeté
b) Différenciés [X] Existant [ ] Projeté
c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs [X]

Suppression des barrières architecturales

43. [X] La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées *(art. 36 et 37 RLATC)*
[X] Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

Equipements, installations

49. [ ] Piscine démontable d'une saison à l'autre *(distribution de la directive DCPE 501 par la commune)*
[ ] Piscine fixe *(voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)*

Déchets de chantier

50. [X] Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux terreux et d'excavation inclus) dépasse 200 m3 ou s'il faut s'attendre à des déchets de chantier contenant des polluants dangereux pour l'environnement ou la santé (p. ex. dioxines, PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16 al. 1) doit être fourni à l'autorité communale. Le cas échéant, les preuves d'élimination des déchets produits seront conservées par le maître d'ouvrage après la fin des travaux et fournies à l'autorité communale à sa demande (cf. art. 16 al. 2 OLED). lien

Efficacité énergétique et durabilité des bâtiments et constructions

55. [ ] La demande est soumise aux exigences de l'exemplarité de l'État, selon la Directive DRUIDE 9.1.3 du 25 mai 2022.
Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subventionnées par ce dernier.

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60.	Surface totale des parcelles [m²]	19388	0	0	19388
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)	19388	0	0	19388
62.	Surface bâtie [m²] (B)	6179	0	0	6179
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)	16209	76	0	16285
	dont consacrée au logement [m²]	0	0	0	0
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0.3
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0.8
65.	Cube SIA [m³]	91770	336	0	92106
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] *Obligatoire en cas de transformation de bâtiment*				
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*) *Honoraires et TVA compris*	12643913	CFC 1 à 5 [CHF]		16038186

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)

Nb total de nouveaux bâtiments	0	Avec logements	0	Sans logements	0
Nb total de bâtiments transformés	1				
Nb total de bâtiments démolis	0				

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

F. PLACES DE STATIONNEMENT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	24	0	0	24
81.	Couverts, garages extérieurs	0	0	0	0
82.	Places non couvertes	56	0	5	51
83.	Total *(à reporter sous question N° 10)* *(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)*	80	0	50	75
84.	Nombre de places de stationnement pour les vélos *(avec ou sans l'assistance électrique)*	275	0	0	275

Demande de permis de construire (P) - 230960

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [1]

B1 Type de travaux (aide) (*) : Bâtiment transformé

Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :

[X]Assainissement énergétique	[_]Assainissement système de chauffage	[X]Transformations / rénovations intérieures
[_]Changement d'affectation	[_]Agrandissement chauffé	[_]Agrandissement non chauffé
[_]Installation solaire thermique	[_]Installation solaire photovoltaïque	[_]Autres travaux de transformation

B2 N° de parcelle (*) : 1144

B3 N° ECA : 2409a
En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.

B4 Rue/lieu (*) : Route du Stand 11

B5 Dénomination du bâtiment : salle de gym.,restaurant scolaire

B6 Nombre d'entrées avec adresse : 1

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7 Catégorie de bâtiment (*) : Bâtiment sans usage d'habitation

Classe : Bâtiments pour l'enseignement et la recherche

B8 Surface au sol du bâtiment [m²] : 2626

B9 Surface brute utile des planchers [m²] : 4579

B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²] : 0 Pour les activités [m²] : 4579

B11 Cube SIA [m³] : 27453

B12 Nombre de niveaux total *(y. c. sous-sols et demi-niveaux)* : 3

B13 Nombre total de logements après travaux (*) : 0

Nb 1 pce :	0	Nb 2 pce :	0	Nb 3 pce :	0
Nb 4 pce :	0	Nb 5 pce :	0	Nb 6 pce ou plus :	0

B14 Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements : Non

CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: lien

B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*) :

Principal: Chaudière (générique) pour plusieurs bâtiments

Secondaire: Chaudière à condensation pour plusieurs bâtiments

Puissance du générateur de chaleur principal [KW] : 800

B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*) :

Pour générateur principal: Mazout

Pour générateur secondaire: Gaz

B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :

Principal: Chaudière à condensation

Secondaire: Chaudière (générique)

B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :

Pour générateur principal: Gaz

Pour générateur secondaire: Mazout

B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) : [X] Oui [_] Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (lien)
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur la plateforme GDA (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes [_] Oui

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture — Matériau, couleur :
Façade en béton brut Toitures plates végétalisées et toiture plate gravier et panneaux photovoltaïque
Mode de couverture, couleur :
Toiture plate végétalisée et toiture plate gravier et panneaux photovoltaïque

Type de fermeture : [X] Stores [ ] Volets

b) [ ] Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²

44. [ ] Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux
(cocher aussi la question No 408)

45 a) Ascenseur, monte-charge: [X] Electrique [ ] Hydraulique — b) Rampe/plate-forme ajustable: [ ] Electrique [ ] Hydraulique

c) Contenance du réservoir d'huile : litres — d) [ ] Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes

46. Raccordement TV/radio : [ ] Antenne collective [ ] Antenne extérieure [ ] Antenne intérieure

[ ] Parabole [ ] Câble téléréseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)
Isolation thermique

				Compétence M	Compétence ME	
48.	Qh (MJ/m².an) :	232.5	Informations complémentaires :			
	Qhli (MJ/m².an) :	254	Informations complémentaires :			
453.	a) Qh est inférieur ou égal à Qhli			[X]		
	b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli				[ ]	

Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN-VD-3 et EN-VD-72

Surface de référence énergétique

SRE : 3249 Informations complémentaires :

465.	Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation	[X]		EN 6
468.	Serres artisanales ou agricoles chauffées		[ ]	EN 7
474.	Halles gonflables		[ ]	EN 8

Installations techniques du bâtiment

450.	a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)		[ ]	65A
	b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)		[ ]	65B
	c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) *à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art.68c RLATC)*		[ ]	Annexe
	- Avec fonction de climatisation (pompe à chaleur réversible)		[ ]	EN-VD-5
	- Se trouvant à une altitude supérieure à 1000m		[ ]	Annexe
456.	Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd		[ ]	
461.	Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables	[X]		EN-VD-72
462.	Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire	[X]		EN-VD-3
463.	Installation de ventilation		[X]	EN-VD-4
464.	Installations de réfrigération, climatisation, déshumidification ou humidification		[X]	EN-VD-5
466.	Installation de production d'électricité par combustible		[ ]	EN 9
475.	Résidences secondaires	[ ]		EN-VD-3

Divers

470.	Installation de chauffage en plein air	[ ]		EN-VD-10
471.	Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN		[ ]	
473.	Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²			
	- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage	[X]		EN 12
	- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation		[X]	EN 13
476.	Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)		[ ]	EN-VD-15
477.	Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application		[ ]	

Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la DIREN

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

Environnement

101. Situation particulière
[ ] Dans un plan cantonal d'affectation
[ ] Dans un plan cantonal de protection *(sauf Lavaux)*

102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*) — [ ] Oui [X] Non

102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*) — [ ] Oui [X] Non

102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole. — [ ] — 66 A

102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole). — [ ] — 66 B

102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/DMS) — [ ]

102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection — [ ]

103. Dans l'aire forestière — [ ]

104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt — [ ]

105. a) Le projet implique un défrichement de [m²].: — [ ] — Annexe
(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)

b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci. [ ]
(voir aussi la question 13b)

106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) : — [X] Oui [ ] Non — 43 - DN

La carte des dangers naturels doit être consultée sur le guichet cartographique cantonal.

- Inondations par crues des cours d'eau (INO)	[X]	- Chutes de pierres et blocs (CPB)	[ ]
- Laves torrentielles (LTO)	[ ]	- Effondrement ou affaissement (EFF)	[ ]
- Glissement de terrain permanent (GPP)	[ ]	- Avalanches (AVA)	[ ]
- Glissement de terrain spontané (GSS)	[ ]	- Ruissellement (RUI)	[ ]
- Inondations par remontée de lac (LAC)	[ ]		

IMPORTANT : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le formulaire 43 DN pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.

Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.

106 B. Dans un site pollué
(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)
[ ] Ancienne décharge [ ] Site industriel pollué [ ] Lieu d'accident

107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection *(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)* — [ ]

108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage — [ ]

110. Dans une région archéologique — [ ]

111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) *(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)* — [ ]

Préservation et promotion du parc locatif

Démolition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants
Les questions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués en dernier lieu, même vacants

112.1 a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux. — [ ] — 53

b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif. — [ ] — 53

112.2 Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu. — [ ] — 53 B

112.3 Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense). — [ ] — 53 C

Reconnaissance de logement d'utilité publique

112.4 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)

- Logements à loyers modérés (LLM)	[ ]	54
- Logements adaptés avec accompagnement (LADA)	[ ]	54
- Logements étudiants (LE)	[ ]	54
- Logements à loyers abordables (LLA)	[ ]	54

Bruit			
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB *(rapport acoustique nécessaire)*	[ ]	Annexe
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit	[ ]	
Protection des eaux			**Annexes**
115.	Zones S de protection des eaux *(autres secteurs, cocher la question N° 36)*	[ ]	
116.	Projet situé à moins de 20 m de : [ ] la rive d'un lac [ ] d'un cours d'eau à ciel ouvert [ ] d'un cours d'eau sous voûtage		
Gestion des eaux météoriques *(surface de collecte supérieure à 50 m²)*			
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau [ ] Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention *(voir la question N° 210)*	[ ]	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.) [ ] Ouvrage d'infiltration	[ ]	
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	[ ]	
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)	[ ]	
Eaux usées			
121.	Evacuation sans passer par une STEP	[ ]	
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	[ ]	
123.	Raccordement à la fosse à purin	[ ]	52
Réseaux routier et ferroviaire			
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	[ ]	62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci	[ ]	
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale	[ ]	
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire *(l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)*	[ ]	Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	[ ]	

M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES

Locaux occupant des travailleurs			
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr	[ ]	43, 51, 64
	b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série	[ ]	43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)	[ ]	43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail	[X]	51
Environnement			
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ **(EIE)**	[ ]	64
154.	Installations de production d'énergie **(EIE)** [ ] Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon [ ] Raffinerie de pétrole [ ] Installation géothermique *(plus de 5 MWth)* [ ] Installation thermique *(plus de 100 MWth)* [ ] Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales			
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux	[ ]	43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale	[ ]	43

157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²] : Surface de vente effective *(sans les entrepôts et les parkings)* [ ] Inférieure à 2000 m² [ ] De 2000 à 5000 m² [ ] Supérieure à 5000 m² **(EIE)** [ ] Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²	[ ]		43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau	[ ]		43
Métaux et machines				
158.	Métaux et machines [ ] Aciéries **(EIE)** [ ] Vieux métaux **(EIE)** [ ] Aluminium **(EIE)** [ ] Métaux non ferreux **(EIE)**		[ ]	43, 64
Bois			**Annexes**	
159.	Bois et traitement du bois [ ] Panneaux d'agglomérés **(EIE)** [ ] Plus de 50'000 t/an de cellulose **(EIE)**	[ ]	43, 64	
Chimie				
160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais [ ] Fabriques d'explosifs et de munitions **(EIE)** [ ] Stockage de plus de 1000 t **(EIE)** [ ] Transformation *(> de 5000 m² ou 10'000 t/an)***(EIE)** [ ] Synthèse de produits	[ ]	43, 64	
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins	[ ]	43, 64	
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc	[ ]	43, 64	
Alimentation				
163.	Produits alimentaires	[X]	43	
164.	Produits agro-alimentaires	[ ]	43, 64	
Autres matériaux				
165.	Arts graphiques	[ ]	43, 64	
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement	[ ]	43, 64	
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques	[ ]	43, 64	
168.	Textiles, habillement, cuir	[ ]	43, 64	
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume; briques, tuiles, isolants, etc.) [ ] Cimenteries **(EIE)** [ ] Verreries (plus de 30'000 t/an) **(EIE)**	[ ]	43, 64	

N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP

Terrassements, dépôts d'excavation et décharges				
200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m², mais inférieur à 50'000 m³	[ ]		
207.	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?	[ ]	Concept de gestion des sols	
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre [ ] De 50'000 à 500'000 m³ [ ] De plus de 500'000 m³ **(EIE)**			
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives **(EIE)**	[ ]		
Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets				
203.	Déchetteries ou postes de collecte des déchets	[ ]		
204.	Installations de traitement des déchets [ ] Inférieur ou égal à 1000 t/an [ ] Capacité supérieure à 1000 t/an **(EIE)**		43	
205.	Déchiqueteurs de voitures **(EIE)**	[ ]		
206.	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration	[ ]	51	
Surveillance des ouvrages de retenue				
210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m³ [ ] Retenue au dessus du terrain naturel [ ] Volume d'eau permanent m³ :		

O. AGRICULTURE, ANIMAUX			Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	[ ]	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	[ ]	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [ ] Plus de 125 UGB *(hors étables d'alpage)* **(EIE)**	[ ]	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. *(Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)*	[ ]	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	[ ]	
255.	Fosses à purin	[ ]	52
256.	Fumières	[ ]	52
257.	Silos à fourrage	[ ]	43
258.	Installations de biogaz.	[ ]	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros [ ] Capacité jusqu'à 5000 t/an [ ] Capacité supérieure à 5000 t/an **(EIE)**		43, 64

P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL			
Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil			
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	[X]	21, 43
301.	Ecoles paramédicales	[ ]	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	[ ]	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	[ ]	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	[ ]	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	[ ]	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	[ ]	43, 64
Laboratoires et cabinets			
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	[ ]	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	[ ]	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	[ ]	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	[ ]	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	[ ]	43
Cimetières			
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	[ ]	43

Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport		
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	[X]
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs **(EIE)**	[ ]
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives **(EIE)**	[ ]
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² **(EIE)**	[ ]
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² **(EIE)**	[ ]
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus **(EIE)**	[ ]
355.	Stands de tir [ ] Stands de tir (cas général) [ ] A 300 m avec plus de 15 cibles **(EIE)**	

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille		
	[ ] eau non chauffée		32
	[ ] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	[ ] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	[ ] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille		
	[ ] eau non chauffée		
	[ ] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	[ ] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	[ ] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique

Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	[ ]	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	[ ]	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	[ ]	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour **(EIE)**	[ ]	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - *(joindre le préavis du Concordat des téléskis)* départ : / arrivée : /	[ ]	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	[ ]	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	[ ]	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	[ ]	43
365.	Places de jeux	[ ]	

R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome *Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne*	[ ]	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	[ ]	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places *(intérieur, souterrain ou en toiture)*	[ ]	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) *(terrain ou bâtiment)*	[ ]	64
403.	Places de lavage pour véhicules	[ ]	64
404.	Garages professionnels	[ ]	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	[ ]	64

Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger *(incendie, explosion, pollution,intoxication etc.)* [ ] Plus de 50'000 m³ charbon **(EIE)** [ ] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz **(EIE)** [ ] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair **(EIE)**		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	[ ]	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	[ ]	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	[ ]	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères *(eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)*	[ ]	64

Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation *(joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)*		Annexe
	Installation nouvelle	[ ]	
	Modification d'installation existante	[ ]	
	b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) *(à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)*	[ ]	ESTI TD7
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW **(EIE)**	[ ]	

Substances, produits et déchets spéciaux		Annexes
416. Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux [ ] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides **(EIE)** [ ] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux **(EIE)** [ ] Extraction ou transformation de matériaux avec amiante **(EIE)**	[ ]	
417. Entreprises avec micro-organismes	[ ]	
418. Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	[ ]	Annexe

S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS

Abri de protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)

454. Construction d'un abri PCi	[ ]	46
455. Dispense de construction d'un abri PCi	[ ]	45

T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)

500. L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement **(EIE)** *(cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact)*	[ ]	Annexe
L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape *(plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation)*	[ ]	

G. ANNEXES

90. **a) Plans**

Plan de situation *(échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000)* établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*)	[X]
Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie *(échelle 1:100 ou 1:50)*	[X]
Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier	[X]
Plans des canalisations d'eau et égouts *(eaux claires et eaux usées)*	[X]
Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé	[X]
Dessins de toutes les façades	[X]

En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation.

90. **b) Nombre d'exemplaires des plans**

(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5...)	Demandé M	Demandé ME	Fourni
Nombre d'exemplaires pour la commune :	2	2	2
Nombre d'exemplaires pour la CAMAC :	0	0	0
Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	2	2	2

91. **Documents**

	Comm.	CAMAC	Fourni
Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune)	2	0	[X]
Procuration remise au mandataire Etablie par : [ ] Propriétaire [ ] Promettant acquéreur [ ] Maître de l'ouvrage	2	0	
Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants)	2	0	[ ]
Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2	0	[X]
Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0	[ ]
Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)	2	0	[ ]
Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux	2	0	[ ]
Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF)	2	0	[X]
Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)	2	0	[X]
Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant	2	0	[ ]
Formulaire CNA/SUVA , générateurs et récipients de vapeur et sous pression	2	0	[ ]
Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2	0	[ ]
Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	2	0	[ ]
Rapport amiante + la preuve de dépôt du rapport (sous format papier et sous format électronique)	0	1	[X]
Concept de gestion des sols	2	0	[X]
Plan schématique d'évacuation des eaux claires	2	0	[ ]
Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2	0	[ ]

92. **Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié**

Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN	2	0	[ ]
Préavis du Concordat des téleskis	2	0	[ ]
Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)	2	0	[ ]
Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2	0	[ ]

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : Nyon 12.11.25

Propriétaire(s) : p.a. Syndic

Prom. acquéreur(s) : AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ Le Syndic: Le Secrétaire

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans :

Destinataire des factures (*)

(publications FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	VILLE DE NYON	Prénom :	SERVICE D'ARCHITECTURE
Raison sociale :		Tél. :	
Adresse, N° (*) :	Place du Château 10	E-mail :	
N° postal (*) :	1260	Localité (*) :	NYON

Lieu, date et signature (*) :

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. **Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune.** Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 06.05.26 **au** 04.06.2026

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) : Nicolas Picot Tél. (*) 022 316 49 13 Fax : -

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

VILLE DE NYON
Service du territoire
1260 NYON

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique
Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !
DITS CAMAC
Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Demande de permis de construire (P) - 230960

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)			
Nom, Prénom :	VILLE DE NYON	RAISON SOCIALE :	
Adresse :	Place du Château 3		
Tél. :		E-mail :	
NPA :	1260	LOCALITE :	NYON

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)			
Nom, Prénom :	GAILLE, LAURENT	RAISON SOCIALE :	BUNQ SA
Adresse :	Saint Jean 32		
Tél. :	021 601 19 10	E-mail :	info@bunq.ch
NPA :	1260	LOCALITE :	NYON